REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

N° 11. — Mars 1872.

SOMMAIRE :

A NIMES,

Chez L. GIRAUD, Libr.-Edit., Boulevart Saint-Antoine ;

A PARIS,

Chez MOULIN et Cie, Libr.-comm., rue Servandoni, 7,

1872.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois, par cahiers de quatre feuilles in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 12 fr. par an, pour la France; les frais de poste en sus, pour l'étranger. — On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai.

AVIS

Déjà un grand nombre de publications de la France et de l'étranger nous ont offert l'échange; nous l'acceptons bien volontiers, et nous les prions d'adresser dorénavant leurs envois à M. L. ALLEMAND, rédacteur en chef, rue Pradier, 10, à Nimes.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'abonnement doit être adressé, *franco*, à M. L. ALLEMAND, professeur à l'Assomption, à Nimes.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

BREF

DE SA SAINTETÉ PIE IX.

Dilecto Filio Emmanueli d'Alzon, moderatori Generali Augustinianorum ab Assumptione, aliisque scriptoribus ephemeridis cui titulus REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NEMAUSUM.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Quisquis inquirat in causas malorum, quibus vexamur et opprimimur, minime dubitabit, quin istæc cujusvis ordinis commotio ex eo maxime studio manaverit, quò præfracte conata est impietas institutionem juventutis a moderamine et tutela Ecclesiæ subducere, ut libere posset tenellos animos erroribus imbuere et insanabili corruptione vitiare. Cum itaque vos insidias hasce detegere constitueritis, exitiosaque earum consectaria revelare, et jus suum in tanto negotio asserere Ecclesiæ; ex animo commendamus propositum vestrum, non modo uti religioni perutile, et perniciosæ pesti a mentibus avertendæ accommodatissimum, sed etiam uti idoneum in primis prævertendæ dissolutioni civilis societatis eique restituendæ. Quamobrem perlibenter accepimus prius ephemeridis vestræ volumen; vosque hortamur, ut alacriter instetis operi

a vobis inito medendis Ecclesiæ et patriæ vulneribus; quod certe sicuti non mediocrem apud honestos laudem, sic amplam apud Deum mercedem vobis comparabit. Auspicem interim superni favoris paternæque nostræ benevolentiæ pignus Apostolicam benedictionem vobis, Dilecti Filii, peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, 15 Februarii anno 1872, — Pontificatus Nostri anno vicesimosexto.

PIUS PP. IX.

A Notre bien-aimé Fils, Emmanuel d'Alzon, Supérieur général des Augustins de l'Assomption, et aux autres rédacteurs de la publication périodique intitulée Revue de l'Enseignement chrétien, *à Nimes.*

PIE IX, PAPE.

Bien-aimé Fils, Salut et Bénédiction apostolique.

On ne saurait approfondir les causes des maux qui nous tourmentent et nous accablent, sans demeurer intimement convaincu que cet ébranlement général de toute espèce d'ordre découle principalement du zèle opiniâtre, des efforts acharnés que déploie l'impiété pour soustraire l'éducation de la jeunesse à la direction et à la tutelle de l'Eglise ; ce qu'elle poursuit ainsi, c'est la faculté de faire pénétrer librement l'erreur dans les jeunes âmes et de les infecter d'une inguérissable corruption. Vous vous êtes proposé de démasquer ces piéges et d'en manifester les désastreuses conséquences, résolus à maintenir à l'Eglise son droit en un point de si haute importance. C'est du fond du cœur que Nous louons votre dessein; Nous l'estimons en effet très-utile à la Religion, parfaitement propre à détourner

des âmes ce pernicieux fléau et surtout à prévenir la dissolution de la Société civile, comme aussi à la rétablir sur ses bases. C'est pourquoi Nous avons accueilli avec un bien grand plaisir le premier volume de votre publication, et Nous vous exhortons à poursuivre avec ardeur l'œuvre que vous avez entreprise pour guérir les blessures de l'Eglise et de la patrie, œuvre par laquelle, assurément, vous acquerrez non-seulement de grands mérites aux yeux des hommes de bien, mais encore une ample récompense de la part de Dieu. Comme signe de la faveur divine et gage de Notre bienveillance paternelle, Nous vous accordons avec amour, bien-aimés Fils, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre,

Le 15 février 1872, — la vingt-sixième année de Notre Pontificat.

PIE IX, *Pape*.

Le document pontifical qu'on vient de lire nous impose des devoirs dont il semble que le Souverain-Pontife lui-même s'est plu à faire ressortir la gravité, mais en même temps il nous apporte, pour les remplir, des forces nouvelles.

Nous les puiserons dans notre reconnaissance pour la faveur dont vient de nous honorer, malgré notre indignité, la plus haute autorité qui soit au monde.

Puissent cet encouragement et cette approbation communiquer un nouveau zèle à tous les hommes de foi qui ont bien voulu s'associer à notre œuvre. *La Rédaction.*

LA LIGUE CATHOLIQUE

POUR LA DÉFENSE DE L'ÉGLISE.

—

Le grand révolté, que Tertullien a si bien nommé le « singe de Dieu », est habile à retourner contre son créateur les armes divines qu'il en a reçues.

Les sectaires modernes, avec un art infernal, emploient contre l'Eglise les bienfaisantes inventions de l'Eglise elle-même.

Véritable mère de toutes les patries modernes, l'Eglise avait doté ses filles d'institutions admirables.

Dès son origine, elle suscita l'esprit d'association, et s'en servit comme d'un levier pour soulever et transformer les sociétés. Sous son influence, des associations libres, et librement recrutées par l'élection, devinrent des institutions sociales permanentes. Ainsi l'Eglise centupla les forces du bien et réalisa, autant que cela est possible ici-bas, cette fraternité dont la vie des communautés religieuses nous a conservé le riche idéal.

Aujourd'hui, par les apostasies successives des différents ordres de l'Etat; par la propagande impie et corruptrice qui a fait descendre le mal jusqu'aux couches inférieures de la société; par l'abdication volontaire et coupable des classes aisées et plus ou moins lettrées, ce puissant levier de l'association est tombé aux mains d'ouvriers égarés, à qui l'on a ravi non-seulement l'amour de l'Eglise, mais jusqu'à l'idée de Dieu, pour ne leur laisser, en échange, que l'envie et la passion du nivellement. Après s'être comptés du regard, ils se sont unis; et à l'heure qu'il est — fait douloureux mais accompli — le Nombre est au service de la haine. Aux vieilles corporations de métiers qu'avait fait naître le souffle chrétien, et que, seul, le souffle chrétien pouvait nous rendre restaurées et transformées,

tandis que la Révolution les a complètement dissoutes, les ouvriers, se sentant livrés à la tyrannie brutale de l'aristocratie financière de la Révolution, ont substitué, sous nos yeux, cette redoutable puissance qu'on nomme l'*Internationale*.

Parmi les plus fécondes institutions que l'esprit d'association chrétienne avait fait germer sur le sol européen, se distinguaient surtout les Universités, et, à leur tête, l'Université de Paris. La Révolution en a fait table rase ; et poursuivant ses habitudes de contrefaçon, elle nous a donné une parodie des œuvres chrétiennes, en nous imposant ses Universités d'Etat. Pour cela, Bonaparte lui servit d'instrument, et voilà que M. de Bismarck se met à suivre les traces de Bonaparte. Elle a brisé l'un, elle brisera l'autre. Rien ne lui survivra ; elle a juré d'anéantir jusqu'aux titres historiques des sociétés, elle entend faire sortir des ruines une terre nouvelle et refaire l'humanité.

En présence de si menaçantes révélations, quelques catholiques, peu autorisés sans doute, mais sûrs au moins de leur dévoûment, ont cru que l'heure était venue de pousser le cri d'alarme et aussi le cri du ralliement. Dès le 1er mai 1871, ils invitaient tous les catholiques à se constituer, contre l'ennemi commun, en *Ligue défensive de l'Eglise catholique* (1).

Notre but principal est de rallier, soit dans la bourgeoisie, soit dans la classe ouvrière, tout ce qui reste encore de catholiques généreux, et d'agir sur la nation et sur les chefs de la nation par l'enseignement, par les réunions publiques, par la presse, par le pétitionnement auprès des pouvoirs publics ; en un mot, par tous les moyens légitimes, de manière à fortifier et à assurer, pour l'avenir, l'action sociale de l'Eglise et l'exercice de ses droits divins, avec toutes leurs conséquences temporelles.

Vaincre l'égoïsme de ceux qui possèdent, et leur montrer que le canon pourrait bien ne pas toujours les protéger suffisamment, puisque, après avoir si bien servi la Prusse, il a failli servir l'Internationale avec le même bonheur ; — d'autre part, faire

(1) *Revue de l'Enseignement chrétien*, mai 1871.

tomber les défiances de ceux qui travaillent, en leur montrant que l'Eglise, loin d'être pour eux une ennemie, leur offre les seules garanties solides de l'amélioration de leur sort; relever les regards des uns et des autres, en les tournant vers un avenir meilleur, et rendre à tous, en haussant leurs cœurs vers de meilleures espérances, la paix qu'ils ont perdue et ce sentiment de leur dignité dont l'Eglise est la gardienne naturelle : voilà ce que nous avons voulu tenter. Mais, pour atteindre ces grands résultats, il convient, avant tout, de s'attacher à restaurer les principes dans les âmes et dans les sociétés. Et, comme partout ils sont attaqués, il faut, sur tous les points, multiplier la défense.

Il s'agit de rendre à toutes les sociétés civiles une constitution commune, et nous n'en voyons pas d'autre que le Décalogue ou la souveraineté de Dieu, et l'Evangile ou la souveraineté de Jésus-Christ. Là se placeront des efforts pratiques pour le rétablissement du culte de famille et du culte social, pour la libre observation du dimanche.

« Le temps des capitulations est passé, disions-nous (1); le Pape et le Concile ont condamné l'erreur moderne et les compromis avec l'erreur, et les événements n'ont pas tardé à révéler tous les dangers de ces compromis ».

La *Ligue* que nous avons proposée est donc une œuvre essentiellement militante ; et, si son attitude est principalement celle de la défensive, elle n'en sera pas moins attirée, par les agressions sans nombre de nos adversaires, sur le terrain des luttes sociales.

Notre premier moyen, c'est l'enseignement; il doit être libre, et, pour cela, il ne faut pas hésiter à regarder l'ennemi en face.

L'ennemi, c'est l'Université de l'Etat, créée par le premier Bonaparte et soutenue par toutes les forces de la Révolution! Entre l'Université et l'Eglise, le temps est venu de choisir. L'une de ces deux forces détruira l'autre, dans notre pays. Aux

(1) Voir le numéro de mai 1871.

catholiques français, et surtout au clergé, il appartient d'aviser à une situation dont les périls s'imposent avec instance à leurs méditations. Notre prétention s'est bornée à leur signaler le mal, à leur dire : Voilà l'ennemi ! La Ligue doit regarder comme un de ses devoirs les plus urgents de le combattre et de le terrasser. La religion est perdue en France, si les catholiques se laissent imposer plus longtemps l'enseignement officiel, — endormis par des libéraux de la veille et trompés par leur apparente modération.

Le second moyen, c'est la presse. La *Revue de l'Enseignement chrétien* n'est qu'un premier pas dans la voie; un bulletin hebdomadaire de la Ligue deviendra indispensable ; il conviendra d'y joindre un petit journal populaire et quotidien.

Les brochures sont aussi une excellente ressource, dont notre vénéré maître à tous, Mgr de Ségur, a montré toute l'efficacité. Le pétitionnement peut conquérir une grande influence par le nombre de signatures.

Le troisième moyen, nous le trouvons dans les réunions publiques, telles que des congrès. Ne pourrions-nous faire cet emprunt à nos frères de Belgique, d'Angleterre et d'Allemagne? N'est-il pas temps que l'opinion catholique se montre avec toute sa puissance d'initiative en dehors de l'action gouvernementale? Avec le suffrage universel tel qu'il est organisé, qui pourrait affirmer que l'opinion est à l'abri des surprises et que la foi de la France est vraiment représentée? Convenons-en, il y a encore, comme au temps des suffrages censitaires, mais pour d'autres causes, un véritable pays légal, qui se distingue, au moins par de fortes nuances, du pays réel. Ce n'est pas assez dire, il s'en sépare de plus en plus. Deux cités sont en regard, étrangères l'une à l'autre. Le pays légal, c'est la rue, ce sont les clubs ; il obéit en aveugle à des comités. Le pays réel, c'est la conscience honnête, avec son isolement, ses peurs, ses croyances mal définies, son absence de direction et de lumières, ses déplorables abstentions. Ainsi se produisent des majorités factices et tyranniques, des conseils municipaux nommés par les populations et en hostilité avec elles, des assemblées qui froissent

les sentiments de leurs électeurs, pendant que l'élite du pays reste sans influence sur les masses égarées. Les comités, organisés par les partis, ne laissent guère de place aux initiatives particulières. Et si les catholiques ne s'arrangent pas pour témoigner qu'ils ont une vie propre en tant que catholiques, il ne leur restera plus qu'à subir tout ce qu'on voudra bien consentir en leur nom. Si un député accepte, au sujet du pouvoir temporel, une rédaction élastique qui se prête à toutes les finesses de la diplomatie, il faudra croire que tous les catholiques français se contentent de ce minimum de protestation.

Voilà pourquoi nous demandons des réunions et nous voulons provoquer des congrès, ou seconder ceux qui seront proposés.

En résumé, la Ligue offre un centre à tous les efforts individuels, à toutes les initiatives particulières, dans le but de défendre l'Eglise, de toutes parts attaquée.

Elle a déjà reçu de nombreuses adhésions. La *Civiltà cattolica*, cette revue romaine que Pie IX a élevée au rang d'une véritable institution, l'a mentionnée avec éloges, et, dans ses encouragements, elle l'a rapprochée de la Société du même genre qui fonctionne en Italie. La Suisse, l'Espagne et d'autres contrées ont vu se former, dans le même but, des associations avec lesquelles l'affiliation serait facile.

En France, *le Mémorial de l'Allier* nous a fait connaître l'*Union de l'Ordre*, dont le programme se rapproche du nôtre jusque dans l'expression. Nous remarquons, parmi les signatures, un des noms les plus agréables aux oreilles catholiques, et aussi l'un des premiers qui ont adhéré à notre programme (1).

A Paris, un *Comité catholique* s'est constitué, manifestant le même but, les mêmes idées, et presque dans les mêmes termes. Il vient de provoquer, sur tous les points de la France, des pétitions, approuvées par plusieurs évêques et déjà couvertes de milliers de signatures, contre l'enseignement sans religion.

La *Société générale d'éducation et d'enseignement* avait, de vieille date, conquis ses titres à figurer parmi les défenseurs

(1) M. A. Baudon, président général des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

de la liberté catholique, surtout en matière d'enseignement. Elle vient d'entrer vaillamment dans la lice ouverte ; nous en parlons plus loin.

Dans notre numéro de décembre dernier, nous avons fait l'histoire abrégée de ces tentatives. Depuis cette époque, des ligues nouvelles ont surgi, et déjà elles ont produit de bons résultats. A Rome, la *Société pour la défense des intérêts catholiques* fonctionne avec courage, en face de la Révolution couronnée. Mgr Isoard, auditeur de rote pour la France, en parlait récemment avec les plus grands éloges. Elle a établi à Rome un *Patronat*, pour favoriser le rapprochement des classes : institution admirable, et qu'il faut absolument imiter en France, si l'on veut prévenir de nouvelles catastrophes. Le *Patronat*, c'est l'adoption d'une famille par une autre famille, d'une famille d'ouvriers par une famille bourgeoise, d'une famille pauvre ou peu aisée par une famille riche ou dans l'aisance, dans le but d'établir des relations suivies, et, par suite, d'opérer un rapprochement aussi utile aux unes qu'aux autres. Mais laissons parler Mgr Isoard.

Dans sa circulaire aux archevêques et évêques de France, après avoir rapporté les paroles prononcées par le Saint-Père, dans une audience à la prélature, telles que nous les avons reproduites dans le numéro précédent de la *Revue*, il ajoute :

Les réponses du Saint-Père sont donc devenues, depuis quelques mois surtout, une sorte d'enseignement permanent. Le Vatican rappelle ce qu'étaient, dans les premiers siècles, les demeures où se tenaient, toujours menacés, S. Marcel, S. Urbain, S. Alexandre.

Or, quelque varié que soit cet enseignement, et si divers que soient les objets auxquels il s'applique, il est deux points que le Saint-Père ramène dans chacun de ses discours avec une volonté très-accusée et une infatigable persévérance...

Le second point est l'importance d'une *action commune*. Elle est formellement marquée dans les paroles citées au commencement de cette lettre. Mais ce que le Saint-Père a indiqué, dans une circonstance particulière, à une partie de l'épiscopat, il le montre, le conseille, le recommande à toutes personnes et en toutes occasions. Il donne sans doute des louanges au travail individuel, à l'effort privé ; mais il fait voir, dans l'union, dans la formation de groupes, même très-restreints, dans l'association sous toutes ses formes, le moyen vraiment efficace de

combattre avec succès pour la cause de Notre-Seigneur et pour le triomphe de sa sainte Eglise.

C'est de cette pensée du Saint-Père qu'est née à Rome la *Société des intérêts catholiques.* Le nom qu'elle porte répond exactement à l'objet auquel elle s'applique, au but qu'elle veut atteindre. Elle reconnaît pour siennes, elle soutient, elle favorise ou même elle adopte toutes les œuvres qui peuvent servir à la défense de la foi et à la liberté de l'Eglise, toutes celles qui assurent et dilatent le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.....

Ce n'est point une réunion d'hommes se proposant de poursuivre ensemble la réalisation d'un bien restreint et circonscrit; c'est l'organisation intelligente des hommes qui, possédant la vérité, veulent en obtenir le triomphe. C'est par ce caractère que la *Société des intérêts catholiques* mérite de fixer l'attention et d'être proposée en exemple.

Les femmes, on le pense bien, ne sont pas restées oisives : elles ont donné le nom d'*adhésion* au concours assidu et courageux qu'elles apportent à la Société. Elles ont formé, de leur côté, des cercles ou comités; elles acceptent la direction du comité central, suivent ses tendances, mais se gouvernent et travaillent comme il leur convient.

Le zèle de tous les membres de la *Société des intérêts catholiques* s'est tout d'abord porté vers les *écoles.* Elle en a créé un nombre assez considérable ; elle leur a donné un règlement, des programmes d'études qui répondent parfaitement aux besoins et à la situation qu'ont fait naître les plus déplorables événements. La surveillance de ces écoles, le soin d'améliorer constamment la tenue et l'éducation des enfants, le désir de leur donner une supériorité incontestée sur celles où l'on n'apprend pas à connaître Dieu, telle a été jusqu'ici la grande préoccupation de tous les comités. Ils ont néanmoins profité des fonds et des loisirs que leur laissait cette œuvre, la première, la plus urgente de toutes, pour fonder des *publications quotidiennes ou périodiques*, et préparer, pour un avenir prochain, des *lectures honnêtes et utiles.*

Mais leurs membres les plus zélés et les plus intelligents ont une ambition plus haute encore que la fondation et l'entretien des *écoles* et des *bibliothèques* : ils veulent la *fraternité des familles.*

C'est qu'à Rome la société tend rapidement à se partager en deux classes, comme elle l'est en France, depuis un si grand nombre d'années. D'un côté, sont les hommes mécontents de leur sort ; de l'autre, ceux qui ont lieu d'être satisfaits des conditions de leur existence. La séparation une fois consommée, on sait combien elle est profonde et combien fatale. Ceux qui accusent la société gardent, vis-à-vis des hommes dont la position paraît indépendante, une attitude de défiance et de haine qui ne se laisse

entamer par aucun des moyens généraux qui ont été mis en œuvre jusqu'à ce moment. Le rapprochement de famille à famille paraît seul propre à triompher des préjugés, des répugnances, des antipathies du grand nombre. Il faut que les familles dont la situation est plus élevée s'inclinent vers celles qui, selon le langage ordinaire, sont placées au-dessous d'elles ; il faut qu'elles deviennent, pour les moins favorisées, ce qu'est une sœur aînée pour une sœur beaucoup plus jeune. C'est ce que se propose de faire un nombre déjà notable de familles romaines, c'est ce que les femmes surtout ont déjà entrepris çà et là, par manière d'essai, mais avec succès. La formule est trouvée ; c'est le *Patronat*. L'idée est parfaitement comprise, elle est aimée : on peut dire qu'en ce moment chaque sœur aînée cherche sa sœur cadette.

On sent que l'idée est mûre et prête à éclore sur tous les points à la fois.

Nous sommes heureux d'avoir peut-être, par notre humble appel, contribué, dans une infime mesure, à ces premières manifestations d'une foi qui se ranime au sein des épreuves et se redresse pour le combat.

Si nos associations françaises suivent cette généreuse initiative, nous verrons des miracles de charité ; la *fraternité des familles* une fois réalisée, le reste viendra par surcroît.

En Espagne, le réveil de la jeunesse catholique est plus prononcé qu'ailleurs. Les énergiques protestations de l'épiscopat ont eu de l'écho dans cette généreuse nation. Les associations de la *Juventud catolica* se multiplient ; les adhérents sont innombrables ; tous ces jeunes gens prient et communient souvent, et, comme les premiers chrétiens, ils sortent de la sainte table pleins de ferveur et prêts à l'action. Le mouvement se propage dans toutes les villes et semble se communiquer, par une vertu divine, jusqu'aux malheureux qu'une politique infernale avait attirés à Madrid pour y propager la révolte protestante. Un temple a été fermé ; l'abjuration du pasteur principal et des ministres qui l'assistaient a eu lieu publiquement entre les mains du patriarche des Indes, en présence d'un peuple immense et de députations venues *ad hoc* de divers points de la péninsule. D'autres ministres sont sur le point de suivre cet exemple. Et voilà que la *Société catholique* a voté l'envoi d'un

ambassadeur à Rome, pour représenter le peuple catholique auprès de l'auguste prisonnier du Vatican, pendant qu'un Ximenès essaie en vain d'y pénétrer, de la part du roi étranger qui fait peser sur l'Espagne toutes les hontes de l'Italie; on l'a surnommé l'*ambassadeur de la Reine*.

En Angleterre, saluons la *Ligue de Saint-Sébastien*, fondée par douze gentlemen, anciens officiers ou soldats de l'armée pontificale, dans le but « d'aider, par tous les moyens possibles, au rétablissement du Saint-Père dans la plénitude de ses droits comme souverain des Etats-pontificaux ». Elle a fondé un journal, *the Cruzader* (le Croisé), qui tire déjà à trois mille exemplaires. C'est un des associés de cette Ligue, M. Synan, membre du Parlement (1), qui a demandé et obtenu la publication des dépêches de M. Jervoise, chargé d'affaires de l'Angleterre à Rome, et ces dépêches sont un des documents les plus terribles à la charge du gouvernement piémontais (2).

Nous avons déjà parlé de l'*Association de Pie IX* en Belgique; elle doit être classée à côté de l'*Union Allet*, au Canada. A New-York, il vient de se former une association appelée à combattre énergiquement l'esprit du mal; elle a pris le titre significatif d'*Union catholique*. A Gratz, en Autriche, une *Société catholique et conservatrice* s'est fondée, sous les auspices de l'Evêque; et, chose singulière, notre *Officiel* français (30 janvier) daigne nous informer qu'« elle a pris des résolutions importantes ».

N'oublions pas les *Gesellen Vereine* d'Allemagne, qui forment déjà près de neuf cents *unions* ou *Cercles d'ouvriers catholiques*, en rapport avec le Cercle de Rome. Elles s'étendent de la Hongrie jusqu'à la Hollande, et, partout, offrent à l'ouvrier voyageur le logement et la nourriture à des prix très-

(1) Combien comptons-nous en France de députés qui s'associent à nos ligues pour les fortifier de l'autorité de leur mandat? Nous avouons n'être pas en mesure de répondre à cette question.

(2) Voilà précisément le genre de services que pourraient rendre nos députés français, s'ils devenaient membres actifs de nos Ligues. — Ces détails sont empruntés à la *Correspondance de Genève* du 9 février.

modiques. Le dimanche 4 février, le Saint-Père a reçu avec une faveur marquée la députation que les *Gesellen Vereine* lui avaient envoyée.

En France, des Cercles de l'ordre surgissent partout, et, en général, sous une influence catholique. A Angers, un *Comité catholique pour la défense des intérêts religieux et sociaux en Anjou* s'est constitué sous la présidence de Mgr Freppel; un Cercle catholique y a été organisé, ainsi qu'un *Comité de dames patronnesses des écoles chrétiennes.*

Le 27 décembre dernier, a été tenu, en Portugal, un Congrès des orateurs et des écrivains catholiques, qui a conclu à l'organisation d'une sainte croisade.

En présence de ces faits significatifs, il nous a paru que le moment était venu de faire connaître à tous nos lecteurs l'organisation de la *Ligue catholique.* En se reportant à l'article du premier décembre, ils verront que notre désir serait de favoriser toutes les œuvres de même nature, de leur fournir à toutes un organe, de les mettre en rapport et aussi de les placer à la portée de tous les catholiques, afin que chacun puisse embrasser celle vers laquelle il se sent le plus attiré ou qui se prête le mieux, soit à ses aptitudes particulières, soit aux convenances de sa position.

C'est dans ce but que nous publions l'organisation de la *Ligue,* telle qu'elle a été arrêtée par le *Comité-Directeur.*

L. Allemand.

ORGANISATION DE LA LIGUE CATHOLIQUE.

Les associés s'engagent, avant toutes choses, à poursuivre, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, le but principal de la *Ligue catholique*, qui est de défendre l'Eglise attaquée par la Révolution.

Nous disposons d'une ressource que nos ennemis ne peuvent pas nous ravir ; car ils seraient très-heureusement vaincus, le jour où ils voudraient l'employer contre nous. Cette ressource, c'est la prière. Il faut y joindre l'action, soit celle qui consiste à démolir les institutions mauvaises, soit celle qui consiste à construire des institutions nouvelles, conformes aux lois de Dieu et de l'Eglise. Prions, comme si la prière seule pouvait tout; agissons, comme si l'action seule suffisait au succès. Ainsi la prière vivifiera l'action, en la rendant efficace; et notre action même deviendra une prière.

A cet effet :

Les membres associés s'engagent :

1° A contribuer, selon leur pouvoir, au rétablissement du culte extérieur et social, soit par leurs discours, soit par leurs écrits, soit par leurs autres moyens d'influence. Ils fortifieront, par leur présence, toutes les manifestations publiques et solennelles de ce culte, comme les prières publiques, les processions, etc. ;

2° A restaurer le culte domestique, en rétablissant, s'ils le peuvent, la prière en commun dans leur famille, en procurant l'instruction religieuse aux membres de leur maison;

3° A propager la vraie doctrine de l'Eglise sur les sacrements, et en particulier sur celui qui constitue la famille ;

4° A défendre les droits temporels de l'Eglise et du Souverain-Pontife ;

5° A poursuivre, par tous les moyens, la suppression du monopole absurde et injuste dont l'Université impériale abuse pour pervertir les générations ;

6° A contribuer, selon leur pouvoir, à la fondation d'écoles, de colléges et d'Universités catholiques, comme aussi d'asiles, d'ou-

vroirs, de patronages et d'écoles professionnelles catholiques (1);

7° A réclamer la liberté de la presse, comme arme défensive de la vérité, tout en reconnaissant qu'elle ne saurait être illimitée et qu'un gouvernement a le devoir d'empêcher toute attaque dirigée contre les principes fondamentaux des sociétés ;

8° A revendiquer pour les associations religieuses la liberté et le droit de faire du bien ;

9° A populariser les saines idées au sujet des entraves qu'opposent les législations modernes à la liberté d'acquérir et à celle de tester ;

10° A poursuivre l'œuvre sérieuse de la décentralisation administrative, au point de vue chrétien;

11° A ne jamais acheter, ni lire ou faire lire les mauvais journaux et les mauvais livres ; — A rejeter particulièrement les livres *naturalistes* , où Dieu n'est pas attaqué , mais d'où il est exclu ; à regarder comme les livres les plus dangereux, ces livres, si communs de nos jours, où le rôle historique de la Papauté est défiguré, où des catholiques semblent plaider les circonstances atténuantes pour l'Église des temps passés ;

12° Quand ils entendront blasphémer, s'ils ne peuvent, sans inconvénient, faire entendre une douce et sérieuse remontrance, ils feront au moins un acte intérieur de réparation ;

13° Ils ne travailleront pas à des œuvres serviles et ne feront jamais travailler, le dimanche et les jours de fête d'obligation, sauf le cas d'une vraie nécessité. Et de plus, ils s'interdiront, autant que possible, d'acheter chez les fournisseurs qui ouvrent ces jours-là.

Conditions à remplir par les membres associés :

I. Les membres associés réciteront chaque jour, aux intentions de l'œuvre, un *Pater*, suivi des quatre invocations : *Ste Marie, priez pour nous ; S. Michel, priez pour nous ; S. Joseph, priez pour nous ; S. Pierre et S. Paul, priez pour nous ;*

(1) Une œuvre très-recommandée consiste à créer des cours ou des conférences populaires dans des salles de réunion, en se conformant aux lois existantes, pour y traiter des sujets compris dans le programme de la *Ligue*.

II. Ils assisteront aux réunions locales et s'empresseront à la célébration des quatre fêtes de la *Ligue : L'Immaculée-Conception ; S. Joseph ; S. Pierre et S. Paul, et S. Michel, archange ;*

III. Chaque comité local pourra convoquer des réunions extraordinaires et fixer le nombre des réunions ordinaires, suivant les besoins. Mais il doit y avoir au moins quatre réunions générales aux quatre fêtes de la Ligue ;

IV. La cotisation de chaque membre est fixée à 0 fr. 50 par mois. Ce chiffre pourra être modifié, dans chaque ville, par le comité local. Le tableau des recettes et dépenses sera, tous les six mois, communiqué aux associés ;

V. Tous les comités locaux, devant se tenir au courant du mouvement de la Ligue, sont invités à faire figurer, parmi leurs frais généraux, l'abonnement à la *Revue de l'Enseignement chrétien*, ou à tout autre journal qui serait désigné comme un organe de la *Ligue ;*

VI. Outre les *membres associés*, la *Ligue catholique* admet, à titre de *membres coopérateurs*, toutes les personnes qui, comprenant le besoin d'asseoir la société sur ses véritables bases, voudraient concourir à ses travaux et lui venir en aide, soit dans l'ordre social, soit dans l'ordre politique, sans néanmoins s'engager à aucune des pratiques précédentes. Les *membres associés* sont invités à prier pour tous les coopérateurs ou bienfaiteurs de la *Ligue.*

Paris et Nimes nous paraissent deux centres bien placés pour rallier commodément toutes les sections locales qui se formeraient, soit dans le Nord, soit dans le Midi (1).

Ainsi donc, pour se faire inscrire, soit comme membre associé, soit comme membre coopérateur, comme aussi pour être renseigné sur les diverses ligues, sur le genre de concours à leur apporter, sur le mode d'organisation, etc., on devra désormais s'adresser :

(1) Tout le monde sait à quel degré le midi de la France est travaillé par les agents de la Révolution cosmopolite. Le mal a fait, en très-peu de temps, d'effrayants ravages.

1° A Paris, au R. P. Vincent-de-Paul Bailly, rue François Ier, n° 8;

2° A Nimes, au directeur de la *Revue de l'Enseignement chrétien*, à l'Assomption.

La *Ligue catholique pour la défense de l'Église* accueillera avec bonheur toutes les tentatives de fusion ou d'affiliation avec les sociétés qui se sont fondées dans le même esprit et qui se proposent le même but. L'essentiel est de ne faire qu'un et de concentrer toutes nos forces contre l'ennemi de nos âmes, de nos familles, de nos patries, et, par-dessus tout, de Notre Sainte Mère l'Eglise. Quand, sur deux cents millions de catholiques, cinq ou six millions seront ligués entre eux, la Révolution sera vaincue, parce qu'alors nous aurons créé d'inépuisables ressources, parce que la publicité nous appartiendra, parce que nous pourrons assister les catholiques militants que l'isolement paralyse, parce que nous pourrons subventionner et développer largement toutes les grandes œuvres catholiques, et que les travaux de défense de l'Eglise ne seront suspendus ni par l'absence de moyens, ni par le manque d'ouvriers.

Le Comité-Directeur.

TABLEAU DES ASSOCIATIONS CATHOLIQUES.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en donnant ici le tableau des Associations catholiques, qui, toutes, tendent au même but par des moyens différents. Ce tableau est nécessairement très-incomplet, et les indications en sont très-insuffisantes. Nous espérons que chaque Association voudra bien nous communiquer les principaux renseignements qui l'intéressent et peuvent la faire utilement connaître, tels que : la date de sa fondation, le but qu'elle se propose, ce qu'elle demande à ses associés, le chiffre actuel de ses membres, enfin le bureau auquel on doit s'adresser, soit pour s'inscrire, soit pour se renseigner. Nous publierons alors un tableau vraiment utile et intéressant.

ITALIE.

La Société des intérêts catholiques a son centre à Rome.

La Ligue sacrée de Milan.

La Société promotrice de Florence.

Nous ne quitterons pas l'Italie, sans mentionner :

Le Congrès des catholiques italiens à Venise.

ALLEMAGNE.

La Société catholique d'Autriche.

L'Association populaire des Conservateurs catholiques de Styrie, qui a célébré, à Gratz, le 13 janvier dernier, l'anniversaire de sa fondation.

Les Gesellen vereine, sociétés créées en Allemagne par le chanoine Kolping. Elles s'étendent de la Hongrie jusqu'à la Hollande, et viennent, tout récemment, de s'établir en Suisse.

Les Congrès catholiques de Mayence, d'Einsideln.

SUISSE.

Les Pius vereine.

La Société Fribourgeoise d'éducation.

BELGIQUE.

L'Union catholique belge.

Les Croisés de Saint-Pierre, de Gand.

La Fédération des associations ouvrières de Louvain.

L'Association de Pie IX.

ANGLETERRE.

La Ligue de Saint-Sébastien, à Londres (1).

L'Union catholique d'Angleterre.

L'Association des catholiques de Birmingham tenait dernièrement sa huitième assemblée publique sous la présidence du duc de Norfolk. Au nombre de près de deux mille, ils applaudis-

(1) S'adresser : Keyes O'Clerg, Esq., 12, Lawn Terrace, Blackheuth; *ou encore* : John G. Kenyon, Esq., 11, Eaton Place West, 5, W.

saient au discours de Mgr Ullathorne, leur évêque, et adoptaient des propositions en vue d'assurer aux enfants pauvres et catholiques une éducation vraiment chrétienne.

ESPAGNE.

Les Associations de *la Jeunesse catholique*.

Société catholique d'Espagne.

Congrès des orateurs et députés catholiques en Portugal.

AMÉRIQUE.

L'*Union Allet* au Canada.

L'*Union catholique* de New-York.

FRANCE.

Les *Comités départementaux d'initiative et de défense*, proposés par M. de Ladoue, vicaire-général d'Auch.

Les *Ligues de l'Ordre*, inaugurées dans le département de l'Allier, par M. Ernest de Chavigny.

Ligue du même genre, à Poitiers (1).

Ligues de l'Ordre, proposées et soutenues par l'*Eclaireur des Landes*, excellent journal qui a succédé au *Patriote catholique*.

Association des hommes de bien, établie à Lorient, par M. Guyot des Salins.

L'*Apostolat de la prière*, association fondée et dirigée par le R. P. Ramière, et dont l'organe est le *Messager du Cœur de Jésus*, à Toulouse.

L'*Union catholique de Bretagne*, placée sous la protection de S. Pierre et de S. Paul. Elle a pour but de réaliser avec ensemble les manifestations catholiques qui pourraient être utiles pour sauvegarder les intérêts de la religion et de la papauté, et de contribuer à la défense des intérêts religieux et moraux. Sa Sainteté a daigné accepter la médaille de cette Société, qui porte d'un côté l'effigie de Pie IX, et, de l'autre, ces mots : *Manifestations catholiques, Union catholique, Dévoûment à la religion et à la papauté*.

(1) Voir notre numéro de décembre dernier.

La *Société générale d'éducation et d'enseignement*. Cette société, autorisée par le gouvernement, dès le 13 mars 1868, a pris en main, avec une vigueur nouvelle, la défense des intérêts chrétiens dans l'éducation. Le siége de la Société est à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84 (*bis*). Nous en parlons ailleurs.

Le *Comité catholique de Paris* se multiplie pour la défense de l'Eglise attaquée. Il a provoqué, par des pétitions couvertes de signatures, un grand mouvement contre l'instruction séparée de la religion (1).

La *Société bibliographique*, dont l'organe est *le Polybiblion*, a proposé et fondé des *Conseils départementaux*.

La *Ligue de Dieu* fait appel, par la voix de Mgr de Ségur, à tous les vrais catholiques et particulièrement aux associés de l'*Œuvre de Saint-François-de-Sales* (2).

La *Ligue du Bien*, annoncée par le *Bulletin des campagnes*.

Le *Bureau central permanent des Associations catholiques ouvrières* (3), ayant pour organe la *Revue des Associations catholiques pour la classe ouvrière* (4). Le *Congrès de Nevers* est une des œuvres de cette excellente association.

Ce tableau est déjà consolant. Mais, encore une fois, il est très-incomplet. Nous prions les présidents ou directeurs des associations diverses que la cause de l'Eglise a suscitées, de vouloir bien nous les faire connaître en détail, et nous invitons nos associés à propager cet appel.

(1) Secrétaire, M. Léon Pagès, rue du Bac, 150.
(2) Paris, rue de Verneuil, 33.
(3) Paris, rue de Verneuil, 33.
(4) Angers, rue des Lices, 53.

LE PAPE ET LES ÉCOLES.

Peut-on croire qu'ils se mettent en peine sérieusement de l'éducation populaire, les bambocheurs, les piliers d'estaminet, les ignorants et les fainéants de toute espèce qui forment le gros du parti démocratique; les vauriens, les souteneurs de filles, les repris de justice et les galériens qui en forment la queue? Et la tête, c'est-à-dire les demi-savants, les demi-écrivains, les demi-orateurs, les demi-hommes d'Etát, les demi-honnêtes gens qui courent après les places, les demi-places et les quarts de places des trains express et des trains omnibus de la Révolution, croyez-vous que l'instruction et l'éducation des pauvres gens soit l'aîné de leurs soucis? Tout ce qu'ils veulent du peuple, c'est qu'il leur serve de marchepied, office qui demande peu de littérature. Un peuple chrétien, connaissant Dieu et Jésus-Christ, observant les commandements, ne se prêterait pas à ce bas emploi. Il faut donc aux révolutionnaires que le peuple ne soit plus chrétien, qu'il soit arraché aux enseignements de l'Eglise. C'est l'objet de leurs efforts incessants. L'œuvre est diabolique, il faut en convenir, quoique ses auteurs ne soient point le diable. Au fond, ce n'est qu'une hérésie, c'est-à-dire un retranchement. Il ne s'agit pas pour nos démocrates de donner, mais d'ôter à l'homme. Il recevait de l'Eglise l'instruction divine et les lettres humaines; maintenant son bagage d'éducation doit se réduire au second de ces deux termes, le premier étant rejeté comme inutile selon les plus modérés, comme nuisible selon la plupart des savants de la civilisation moderne. Disons cela en langage algébrique, pour la satisfaction de quelque polytechnicien plus ou moins réussi. L'Eglise donnait A plus B, l'alphabet et le ca-

téchisme. Des drôles, qui ne savent ni A ni B, retranchent le catéchisme et ne laissent que l'alphabet. C'est du progrès. Il est vrai qu'ils le portent jusqu'aux nues, sur l'aile des canards du journalisme, ce pauvre alphabet. Dans cette position élevée et critique, il nous rappelle la tortue de la fable et sa mésaventure.

La science humaine, livrée à elle seule, se traîne par terre, ou s'y enfonce, à la façon de certains vers. Qui lui donnera des ailes, mais de vraies ailes, comme à la colombe, afin qu'elle vole et qu'elle se repose dans les hauteurs ? Ce ne sera ni le matérialisme, ni le positivisme athée, mais la Béatrice du Dante, c'est-à-dire la science de Dieu, guide infaillible de l'humanité vers le bonheur. Sans aspirer, dans notre siècle de lumières, à l'intense clarté où s'illuminait la poésie de l'immortel Florentin, nous n'osons demander, pour les savants comme pour le peuple, que les premiers éléments de la science divine, le simple catéchisme, que la Révolution leur refuse.

Ce n'est ni sans raison ni sans dessein que, ennemie de Dieu et de l'Eglise, la Révolution est l'ennemie de la science, et ne peut que la ruiner en proscrivant la vraie science et la science du vrai. Le diable, son père, est logicien. Il sait que la science de Dieu, enseignée dans les écoles, n'ira pas sans la loi de Dieu, et, par suite, sans la loi de l'Eglise ; ce qui ne fait nullement son affaire, à lui, Satan. Il veut éteindre dans les âmes des clartés qui lui sont odieuses. Que faut-il de plus pour expliquer la haine des révolutionnaires contre l'enseignement chrétien, et la guerre qu'ils lui font au moyen d'un enseignement athée, dont le grand mérite est de ne point enseigner; bien digne, à ce titre, de l'esprit des ténèbres ?

Aux premiers siècles du christianisme, le démon de l'hérésie s'était attaqué à Jésus-Christ, à sa sainte Mère et à ses Saints. Sa dent venimeuse s'y était brisée : le triomphe de la cour céleste avait réjoui la chrétienté entière pendant tout le moyen-âge. Alors le malin se ravisa. Las de s'en prendre à l'Eglise du ciel, il se rabattit sur celle de la terre, dont il crut avoir meilleur marché, à cause des éléments humains et mortels encore, qu'elle

renferme. Il l'attaqua dans son double pouvoir, gouvernant et enseignant. L'un ne va pas sans l'autre. Le gouvernement des âmes, tout de persuasion et de foi, enseigne autant qu'il gouverne ; et leur enseignement divin, tout d'autorité, les gouverne autant qu'il les enseigne. Le Pape, qui est le chef de la hiérarchie, se trouve par là même le chef de l'enseignement. Aussi, dès que la floraison chrétienne eut atteint son plein épanouissement, les universités se fondèrent de l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, et elles vécurent sous sa conduite. Jusqu'alors, il y avait eu des écoles épiscopales et monastiques, excellentes sous la direction des pasteurs, mais restreintes quant à leur cercle d'action et quant au cercle des études. Il ne pouvait être question d'y conférer des grades emportant avec eux une autorité de plein droit et universellement reconnue.

Au contraire, grâce à l'approbation du Docteur suprême, qu'elles reçurent à leur naissance et qui les accompagna dans toute la suite de leur existence, durant les siècles de foi, les universités furent des institutions catholiques, dans le sens le plus large du mot, qui est le sens primitif. Constituées pour l'enseignement permanent et assuré de la science dans toutes ses branches, dans tous ses développements, appelant de toutes les parties de l'univers les maîtres et les disciples, les répandant après dans tout l'univers avec des grades partout estimés, ces universités de l'Eglise et du Pape, dont cependant chacune vivait de sa vie propre, furent vraiment universelles, au pied de la lettre. Tous les perfectionnements y trouvaient leur place : l'erreur seule en était exclue au moyen de la discipline, mais de cette discipline libre dont l'Eglise seule a le secret, que préside toujours la liberté entière de discussion et qu'accompagne l'assentiment intime de la raison.

On peut dire que la constitution catholique de l'enseignement couronna l'édifice social de la chrétienté. Alors, plus rien de nuisible, plus de poison mortel sur la montagne sacrée, parce que la science du Seigneur remplissait la terre, comme les eaux remplissent les mers ; parce que le rejeton de Jessé ombrageait tout l'univers, le signe du crucifié protégeait tous les cœurs, et

la gloire était attachée à son sépulcre (1). C'est d'une telle hauteur que nous sommes tombés, comme la feuille morte ; emportés par nos iniquités, comme par le vent (2). Le Prince de la chrétienté devint importun aux princes de la terre, et ils conjurèrent contre lui, aidés de leurs légistes. Le Pape chassé peu à peu de son principat social, la décadence de l'enseignement chrétien s'ensuivit, et les universités dégénérèrent. Les vaines disputes d'une dialectique de parade prirent la place de la recherche sérieuse du vrai. En toute science, il s'agit plus d'être habile qu'exact et sincère. A l'exemple de la philosophie, la théologie elle-même se fit ergoteuse. La jurisprudence remplaça la science du droit par celle de la chicane, la forme l'emporta sur le fond, la légalité littérale sur la justice ; à mesure qu'on avance, les actes publics se hérissent davantage de formules et de précautions juridiques. Les sciences naturelles, par la recherche de l'or, aboutissent à l'alchimie, et l'astronomie se transforme en astrologie judiciaire. Les idées de monopole se font jour dans les universités ; les Ordres mendiants, au lieu d'y être accueillis comme une force nouvelle, y sont jalousés de même que le furent, plus tard, les Jésuites. Les maîtres firent métier de leur savoir ; les étudiants, abus de leurs priviléges. L'amour du gain d'un côté, la dissipation de l'autre, firent tort à la vertu et aux études.

Tel fut l'état de l'enseignement pendant cette dernière période du moyen-âge, qui, par l'abaissement de la Papauté dans son pouvoir sur le temporel des rois, aboutit au grand schisme, et prépara la révolte protestante. Un changement si radical dans la constitution sociale du monde chrétien ne pouvait manquer d'avoir son contre-coup dans les écoles. Elles restèrent catholiques, au fond, comme la société civile ; mais les attentats contre l'autorité des Papes et contre leur liberté ne purent pas rester à l'état de faits purement matériels. Leurs puissants auteurs cherchèrent une autre justification que l'emploi brutal de la force. Les universités réglaient l'opinion ; ils y exercèrent leur puissante

(1) Isaïe, XI. — (2) *Id.*, LXIV.

influence. Les timides, les faibles, les besogneux, tous ceux que le succès attire, furent du côté du vainqueur. Les indisciplinés profitèrent de l'occasion, voyant comme on traitait le maître de la foi et comme on savait se passer de lui dans le règlement des affaires publiques. L'intégrité de la doctrine en fut altérée.

Quand il y eut des Papes douteux, ce fut bien pis. On discuta la personne du Pape; il n'y eut qu'un pas à faire pour discuter la Papauté. L'erreur qui s'appela depuis le gallicanisme infecta les universités, en Allemagne et en Angleterre au moins autant qu'en France ; et quand le protestantisme s'attaqua, non plus seulement au pouvoir temporel, mais au spirituel, il trouva le terrain trop bien préparé à recevoir la semence d'erreur et de révolte.

Les lettres et les sciences, qui, dans le poème du Dante, se tiennent encore avec la théologie, s'en étaient séparées et étaient devenues païennes. La foi ni les mœurs n'avaient plus rien à voir avec la culture de l'esprit. La littérature indépendante se lança dans les jovialités d'Erasme, en attendant celles de l'Arétin. Déjà Boccace et tant d'autres avaient écrit des gaillardises, mais ce n'était pas, de leur temps, le genre de l'école. La renaissance affranchit l'étude des lettres de tout frein doctrinal et moral. Bientôt après, vint la séparation de la foi d'avec les sciences d'observation. La philosophie, à son tour, dit son *non serviam*, et la débâcle fut complète. Il y eut encore des maîtres chrétiens, des disciples chrétiens; mais d'un ensemble d'enseignement chrétien, il n'en fut plus question. Les efforts des Jésuites eux-mêmes y furent impuissants. Le mot de l'Evangile se réalisait : *Percutiam pastorem, et dispergentur oves gregis.*

Cependant l'apostasie ne fut pas complète encore. Même dans les pays protestants, l'enseignement, comme la société politique, gardait un reste de christianisme; en Angleterre, où le protestantisme n'a pas rejeté toute hiérarchie, où parfois il s'applique en balbutiant le nom de catholique, en Angleterre, une certaine unité, tout extérieure, persista dans les universités; il s'en retrouve encore quelque chose, bien peu, il est vrai,

et prêt à s'évanouir. Celles d'Espagne et d'Italie restèrent catholiques, non sans quelques irruptions de l'esprit d'indépendance. Mais nous ne prétendons pas écrire un discours sur l'histoire universelle des Universités. Bornons-nous à la France. L'exil des Papes à Avignon et le schisme qui s'ensuivit, avaient fait plus que de soustraire les rois à la suprématie temporelle des Papes; ils avaient mis la Papauté sous la sujétion temporelle extérieure des rois, et à leur merci quant à l'exercice du pouvoir spirituel. Les écoles eurent à se prononcer pour tel Pape et contre tel autre ; à leur adresser des conseils, des doléances, des remontrances. Le juge de tous fut mis en jugement : après sa personne, ce fut sa compétence, sa juridiction, son enseignement et sa doctrine même qui parurent livrés aux disputes des hommes. Les théories indépendantes, appelées depuis gallicanes, prirent de nouvelles forces, et ce fut dans cet état que l'on se vit en présence de l'hérésie luthérienne et calviniste.

Beaucoup y trouvèrent leur perte ; d'autres, leur résurrection. Le libre examen tourna bien des têtes, savantes plus que solides. Les universités s'infectèrent de protestantisme, celles du Midi surtout. Dans celle de Montpellier, les novateurs, avoués ou secrets, dominèrent. Le scepticisme s'allia avec l'erreur sectaire, et l'on vit des écoles célèbres se faire gloire de disciples tels que l'honnête Rabelais.

La ligue sauva le christianisme social en France, et la soumission d'Henri IV y rétablit, du moins dans la pratique, les droits temporels et souverains de la Papauté. L'enseignement s'en ressentit ; c'est la cause de l'état florissant des écoles, des études, des lettres, des sciences et des arts, de l'honnêteté publique et de la grandeur morale en France, pendant le siècle qui suivit. Ce que le XVIIIe eut de poli, de studieux, de religieux et de noble encore, participait de la même source : c'étaient les derniers rayons d'une splendeur mourante. Cette splendeur, le triomphe officiel du gallicanisme, les progrès occultes du jansénisme l'obscurcirent peu à peu ; les libéraux de 89 allaient mettre l'éteignoir sur la mèche qui fumait encore. L'Eglise, déclarée l'ennemi de l'Etat moderne, allait être chassée de l'école, et le

pouvoir civil, incrédule, athée, matérialiste, allait s'emparer de l'éducation.

Chose digne de remarque, chaque entreprise doctrinale contre les droits de la Papauté fut accompagnée de quelque violence matérielle envers la personne du Souverain-Pontife. L'indigne traitement de Boniface VIII par Philippe-le-Bel signala l'invasion du césarisme dans la chrétienté, du paganisme dans les études. L'attentat des Allemands sous le connétable de Bourbon coïncide avec la guerre déclarée de l'hérésie protestante contre le pouvoir des clefs. Louis XIV, à son tour, vient humilier la dignité du Pape comme souverain de Rome, avant de donner à l'erreur gallicane une consistance officielle.

Depuis 89, les attentats de ce genre ne se comptent plus. Pourrait-il en être autrement sous l'empire de la civilisation moderne et du libéralisme? Jusqu'à notre siècle, les pires hérésies avaient admis en principe les droits de Dieu; elles refusaient seulement de les reconnaître là où ils sont. Mais voici le perfectionnement moderne : pour le libéral, il n'est plus de droits divins; rien que des droits de l'homme, et de l'homme sans Dieu. Tandis que l'Eglise chante : « Béni Celui qui vient au nom du Seigneur », le civilisé libéral lui crie anathème, et il exécute sa sentence par l'insurrection, l'usurpation, le vol, le sacrilége; l'assassinat public et privé ne lui paraît pas être de trop dans les procédés ordinaires de son aimable civilisation. En revanche, toute tyrannie qui vient d'en bas lui est sacrée; d'autant plus sacrée que le mal y domine davantage. Par exemple, c'est un axiome du libéralisme que la souveraineté réside dans le nombre, lequel est la source de toute justice et de toute vérité. Mais que la majorité souveraine veuille le bien, l'honnêteté, le respect, la religion, c'est alors qu'elle perd tous ses droits. La liberté de conscience demande qu'on gêne les honnêtes gens, mais non les coquins; les gens d'ordre, mais non les émeutiers; les croyants, mais non les athées. C'est pourquoi l'Etat, substitué à l'Eglise pour l'enseignement, ne devient le maître des intelligences qu'à la condition d'abjurer toutes les vertus civiles et religieuses. Tout ce qu'il peut se permettre en

fait de doctrines, se résume en ces mots célèbres : Que sais-je? Et ses employés à l'instruction publique ne peuvent non plus se permettre d'enseigner autre chose, sous peine de lèse-libéralisme.

Mais l'Etat peut, il doit même doter cet enseignement fécond avec l'argent de chacun, des chrétiens comme des autres; interdire aux maîtres de donner aux enfants des chrétiens qui les paient, une éducation chrétienne; condamner ces pauvres enfants à l'ignorance forcée des vérités religieuses et morales; les priver ainsi de l'instruction la plus nécessaire, où l'enfance a le plus de droit, puisqu'elle importe au salut; lui enseigner, ne fût-ce que par l'exemple de l'indifférence officielle, à mépriser toute foi et toute loi divines; réduire à la longue un peuple à n'être plus qu'une collection de mécréants, livrés à leurs instincts sauvages, lâches et brutaux. C'est le chef-d'œuvre de l'éducation aux mains de l'Etat libéral.

La civilisation moderne peut-elle souffrir que, après avoir soutenu de leurs deniers comme contribuables ces chaires de pestilence, les catholiques enseignent ce que l'Etat refuse d'enseigner? Il y a des libéraux qui répondent oui; d'autres, non. Ces derniers paraissent les plus logiques; ils ne peuvent manquer, tôt ou tard, de rester les plus forts, d'autant que leurs confrères en libéralisme ne les combattront que faiblement. Quant à présent, ces derniers servent mieux la cause de l'athéisme, parce qu'ils sont moins révoltants; de même que les catholiques et les royalistes libéraux font plus de mal que les francs révolutionnaires. Ainsi l'enseignement catholique pourra être toléré dans des conditions d'infériorité à le rendre presque impossible, en attendant qu'on le supprime comme intolérant, au nom de la liberté. Alors la volonté de Satan se fera sur la terre comme en enfer, et son règne sera advenu. Dieu nous en préserve!

Il nous en préservera par la main de son Vicaire, car les hommes y sont impuissants. Les sociétés modernes ne marchent plus, elles glissent dans l'abîme. L'éternel Sauveur peut seul les en tirer. Déjà l'homme de sa droite a saisi le filet de Pierre. Il a réparé les avaries causées par le temps, par la négligence,

par la malice des hommes. Il le tendra dans les eaux de l'incrédulité comme jadis dans celles du paganisme, et il déposera sa pêche miraculeuse aux pieds du Ressuscité. Et le filet ne se brisera point, et les mailles de la doctrine catholique, resserrées, renouées par une main sûre, ne livreront plus passage aux faux-fuyants de l'erreur. C'est l'avenir que nous présage le Concile du Vatican. Pie IX a revendiqué les droits de Dieu et de son Vicaire sur l'éducation des peuples comme des individus; et le son de sa voix s'étend jusqu'aux dernières limites de la terre. L'erreur ne prévaudra pas; le Docteur infaillible, le Maître de la science, le Juge de la vérité versera des flots de lumière sur les ténèbres de la prétendue civilisation qui l'a blasphémé. Les nations baptisées se réveilleront. Elles se lèveront enfin et marcheront à la suite du Père qui ne donne pas à ses enfants une pierre pour du pain, ni un serpent pour un poisson. Aux mercenaires du libéralisme d'offrir à leurs nourrissons ces mets de digestion pénible, afin que, dégoûtés, ils en reviennent à la nourriture saine et vivifiante.

A. de Lansade.

LES PERSÉCUTEURS DE PIE IX

A L'ÉCOLE DU PONTIFICAT DE PIE VI.

I.

L'histoire de l'Eglise n'est pas suffisamment connue et assez sérieusement enseignée dans nos écoles catholiques. Les annales du Christianisme, même dans un cadre restreint, offrent à la jeunesse la plus forte et la plus triomphante apologie. Avec le simple et véridique exposé des faits, l'œuvre de Dieu vous apparaît dans toute sa splendeur. Le bras du Tout-Puissant se montre visiblement pour protéger son Eglise au milieu des tempêtes ; en face des plus terribles ennemis surgissent toujours de vaillants et intrépides défenseurs ; les persécutions les mieux ourdies préparent invariablement de magnifiques triomphes ; et c'est lorsque, humainement, tout est perdu que Dieu se lève et intervient surhumainement pour tout sauver. Cette grande vérité resplendit à chaque page de l'histoire, et chaque siècle lui apporte un nouveau témoignage ; mais nulle part elle ne se manifeste plus ouvertement que dans l'histoire des Papes, qui sont les chefs et les conducteurs de la sainte Eglise.

Les souverains pontifes sont les oracles de la vérité divine sur la terre, les défenseurs de toute morale, de tout droit, de toute justice. C'est donc contre eux que doivent s'acharner toutes les passions, sur eux que doivent tomber les plus rudes coups. Pour protéger son vicaire et défendre son œuvre, Jésus-Christ, qui est le vrai pilote de l'Eglise, pilote invisible, mais toujours attentif, est comme obligé, à chaque nouvelle tourmente, à chaque grande crise, de faire de nouveaux miracles en

faveur de la Papauté. Rien de plus merveilleux, et en même temps rien de plus instructif et de plus attrayant que la contemplation de ce spectacle, et nous sommes sûrs que de tels récits, bien présentés, peuvent avoir, outre leur immense utilité, un charme incomparable pour les jeunes étudiants qu'abritent nos maisons chrétiennes.

Pour ne prendre qu'un seul aspect de ce vaste sujet, que de leçons précieuses les hommes de notre temps ne trouveraient-ils pas dans l'histoire des Papes, seulement depuis un siècle! Si l'on savait étudier sérieusement le règne de Pie VI et celui de Pie VII, qui furent si tourmentés, mais si longs et si glorieux pour l'Eglise, que d'illusions et de préjugés se dissiperaient à l'instant même! Que d'objections et d'absurdes calomnies contre Pie IX trouveraient une réponse péremptoire et décisive! Mais il est admis que les petits docteurs de nos jours doivent tout savoir sans avoir rien étudié. Avec leurs prétendus progrès, ils veulent bouleverser le monde, changer les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et ils n'ont jamais rien appris. Ils ne savent pas même l'histoire civile des peuples qu'ils pervertissent par leurs utopies insensées. Comment sauraient-ils l'histoire de l'Eglise, de cette société spirituelle qu'ils dédaignent ou qu'ils haïssent?

Au reste, l'ignorance est peut-être préférable aux études qu'ils pourraient avoir faites. En fait d'histoire, tout dépend des sources où l'on va puiser. Où se trouve une histoire impartiale et courageuse des quatre-vingt dernières années? Qui donc, depuis la célèbre date de 1789, a su toujours glorifier le bon droit, venger la faiblesse opprimée, flétrir le crime heureux et triomphant?

Joseph de Maistre, avec cet incomparable génie qui le trahit partout, dans une note jetée comme par hasard au bas d'une page, écrivait, il y a soixante ans, cette ligne tant de fois citée: « Depuis trois siècles, l'histoire est une conspiration permanente contre la vérité ». C'était un magnifique trait de lumière, qui devait pousser les esprits à de savantes recherches et amener plus tard d'heureuses et étonnantes réhabilitations. Mais ce

qui est vrai, en général, de l'histoire depuis Luther, est plus vrai encore de l'histoire de France depuis près d'un siècle. Presque partout il y a comme un parti pris de déguiser la vérité, de glorifier les faits accomplis, de flétrir les causes malheureuses, d'abandonner sans pitié les victimes des scélérats et des fourbes, des usurpateurs et des tyrans.

Essayons donc quelques études sur le pontificat de Pie VI et quelques rapprochements avec les faits de notre temps. Voyons les luttes qu'a soutenues ce grand Pape, l'injustice et la violence de ses ennemis, la fermeté et le zèle apostolique du pontife, les armes qu'on employa pour le jeter dans la captivité et l'exil. Peut-être y puiserons-nous quelques lumières sur les événements qui s'accomplissent, en ce moment, sous le règne glorieux de Pie IX.

II.

Lorsque Clément XIV descendit dans la tombe et qu'il fallut lui donner un successeur, l'Eglise entière, on le sait, était menacée de violentes tempêtes. Un philosophisme audacieux et impie avait sapé toutes les bases de la société, et les bons esprits entrevoyaient déjà les abîmes. Pour bien tenir le gouvernail, pour soutenir les droits de l'Eglise, il fallait des mains fermes et sages, il fallait un saint pontife ; la Providence le tenait en réserve pour ces temps mauvais.

Le 14 février 1775, tous les suffrages du conclave, assemblé dès le 5 octobre, se réunirent sur le cardinal Jean-Ange Braschi, né à Césène en 1717 ; et pourtant celui qu'on plaçait sur la chaire de Pierre était revêtu de la pourpre depuis moins de deux ans. Quand son élection fut proclamée, le nouvel élu se jeta à genoux et prononça une prière si touchante que tous les assistants fondirent en larmes. « Pères vénérables, dit-il aux cardinaux, votre assemblée est terminée, mais que son résultat est malheureux pour moi !... »

Il voulut prendre le nom de Pie VI, et voici la raison qu'il en donna : « Pie V est le dernier Pape que l'Eglise ait mis au

nombre des Saints ; je veux marcher sur ses traces pour arriver au bonheur dont il jouit ».

La nouvelle de son élévation se répandit promptement et porta dans toute la ville la joie et l'allégresse. La munificence et les largesses du nouveau pontife redoublèrent encore les transports du peuple. Mais il fallut bien vite s'occuper des besoins de l'Eglise et veiller à la défense de ses droits. Dès les premiers actes de son pontificat, tout le monde fut frappé de sa sagesse et de sa fermeté.

Deux grandes luttes se partagent le règne de Pie VI : les persécutions et les empiètements de Joseph II, la spoliation et le sacrilége enlèvement ordonnés par la République française. Occupons-nous d'abord des démêlés de Pie VI avec l'empereur d'Autriche.

Joseph II, fils de Marie-Thérèse, avait de louables qualités. Moins imbu que plusieurs de ses contemporains des doctrines impies de son siècle, il aurait pu facilement devenir un bon prince. Mais il était passionné pour les innovations et les réformes de tous genres. Egaré par l'orgueil et séduit par les flatteurs, il entreprit de réglementer les choses de la religion, comme si elles avaient dépendu de son autorité propre. Il supprime des couvents, suspend les ordinations, prononce des interdits, cherche même à s'immiscer dans l'enseignement de la théologie et prétend se faire juge de la doctrine. Poussant jusqu'au ridicule ses prétentions exorbitantes, il entre dans les détails les plus minutieux ; il prescrit l'ordre des offices, règle les cérémonies, fixe le nombre des messes qu'on peut dire dans chaque église, la manière dont doivent se faire les saluts et le nombre de cierges qu'il faut allumer. *C'est mon frère le sacristain*, disait ironiquement Frédéric II, roi de Prusse.

Ainsi, ce malheureux prince porta le trouble dans ses Etats, la désolation dans le clergé ; et, devenu enfin persécuteur, il contrista, avec une opiniâtreté désespérante, le meilleur et le plus doux des Pontifes. Les évêques d'Autriche, et surtout l'archevêque de Vienne, avaient protesté contre ces empiétements, qui pouvaient conduire à un schisme désastreux. Mais

tout fut inutile, et il fallut que le Pape intervînt. C'est ici que nous verrons son courage, sa fermeté inébranlable, et en même temps son zèle, sa charité, sa condescendance et sa résignation au milieu des épreuves et des outrages les plus révoltants.

Pie VI avait essayé d'abord des remontrances paternelles. « Je ne demande pas conseil, répondit durement l'empereur, sur les affaires de mes Etats, qui ne regardent que mes sujets ». Le Pape vit aussitôt qu'il n'y avait rien à attendre d'une correspondance avec la cour de Vienne. Que fait-il alors ? Il prend un parti qui va étonner l'univers catholique ; pour terminer plus aisément les différends qui viennent de s'élever, il se décide à faire le voyage de Vienne, et il annonce ainsi sa détermination à l'empereur par sa lettre du 15 décembre 1781 :

« Nous avons été vivement affligé, lui dit-il, d'apprendre que vous n'avez eu aucun égard à nos instances de ne point dépouiller le Saint-Siége du droit dont il a joui dans les temps les plus reculés... Nous devons vous assurer, comme une chose indubitable, que, lorsque les Apôtres fondaient des églises et y établissaient des prêtres et des évêques, ils n'ont jamais été soupçonnés de vouloir empiéter sur la puissance civile et séculière. L'Eglise a consacré cet usage, sans qu'il en soit rien résulté au détriment du droit des souverains.

« Nous avons le plus vif désir de traiter avec vous comme un père avec son fils ; mais ce projet rencontrerait des obstacles dans l'éloignement ; nous avons formé le projet de vous voir dans votre capitale. Nous n'aurons nul égard à la longueur et à l'incommodité du voyage à faire : dans un âge avancé et déjà fort affaibli. Nous trouverons des forces dans la grande et unique consolation de pouvoir vous parler et de vous déclarer combien Nous sommes disposé à vous être agréable. Nous supplions donc instamment Votre Majesté de regarder cette démarche comme un gage particulier de notre attachement pour sa personne, ainsi que du désir que nous avons de conserver la même union ».

Quel langage ! quelle tendre charité jointe au zèle apostolique ! Une démarche si inattendue, une faveur si grande pour un prince

catholique, une lettre si affectueuse auraient dû toucher le cœur de Joseph II et lui ouvrir les yeux sur son odieuse conduite. Ecoutez sa réponse : il semble qu'elle a été dictée par le prince de Kaunitz, le sinistre instigateur de toutes ces vexations, et certainement elle pouvait être signée par lui.

« Très-Saint-Père, puisque Votre Sainteté persiste dans la résolution de se rendre auprès de nous, je puis l'assurer qu'Elle sera reçue avec tous les égards qui sont dûs à sa haute dignité. L'objet de son voyage se rapportant à des choses que Votre Sainteté regarde comme douteuses, et que moi j'ai décidées, permettez-moi de croire qu'Elle prend une peine inutile. Dans mes résolutions, je ne me règle jamais que d'après la raison, l'équité et la religion. Avant de me décider, je balance longtemps et j'écoute les avis de mon conseil; une fois décidé, je persiste ».

N'est-ce pas un étrange oubli de tous les égards, des convenances les plus vulgaires? Quelle hauteur et quelle dureté pour le saint et généreux pontife! Mais ce n'est que le prélude des outrages que la cour de Vienne lui préparait.

Quelques mois s'écoulèrent encore avant le départ du Saint-Père. Après la surprise, vinrent les objections et les respectueuses remontrances. Les ambassadeurs et même les cardinaux essayèrent de changer la résolution de Pie VI; mais il eut réponse à tout et fut inébranlable. Il y avait des siècles que les Papes ne quittaient plus la ville de Rome, sans y être contraints par la violence ou une nécessité absolue. Une telle démarche ne pouvait-elle pas susciter les jalousies et les ombrages des autres cours?

Mais, d'autre part, on reprochait déjà au Saint-Siége de demeurer étranger aux idées et aux hommes de ce temps, et le Pape le savait. — L'empereur d'Autriche, disait-on, ne faisait qu'obéir à l'opinion publique : les populations étaient gangrenées par l'impiété et indifférentes pour le Pape; le respect pour sa dignité n'était plus qu'un fanatisme suranné; la cour de Rome avait tort de s'isoler de plus en plus et de ne voir le monde qu'entre le Quirinal et le Vatican. — C'était là une

situation fâcheuse, et Pie VI semblait avoir le pressentiment des malheurs qui lui étaient réservés. Il voyait d'ailleurs le danger d'une rupture imminente avec une grande partie de l'Allemagne ; et il voulait essayer d'un remède extrême pour le conjurer. Le bien des âmes, l'intérêt de l'Eglise lui font embrasser le seul moyen qui lui laisse un faible espoir de succès. Ce voyage de Vienne est une inspiration de sa charité et de son zèle ; il est le vœu de son cœur : le Pontife saura vaincre tous les obstacles.

« Très-Saint-Père, lui écrivait l'ambassadeur de France, toute l'Europe regarde comme une fable la nouvelle de votre voyage, et cette manière de l'envisager en prouve les inconvénients. Vos ennemis n'auraient pu donner un autre conseil, et vos amis sont au désespoir de n'avoir pu le prévenir ». — « Vous voyez, lui dit un jour le cardinal Borromée, que l'empereur vous annonce lui-même que rien ne pourra l'ébranler ; pourquoi donc encourir sans espoir les dangers d'un aussi long voyage ? — « Votre Sainteté, ajoutait l'ambassadeur de France, ne peut, sans exposer sa vie, entreprendre ce voyage pendant l'hiver ». — « Mais je vais à Vienne, répondait le pieux Pontife, comme j'irais au martyre. Pour l'intérêt de la religion, il est de notre devoir de risquer et de sacrifier nos jours. Serait-ce dans la tourmente qu'il nous serait permis d'abandonner un seul instant le vaisseau de l'Eglise ? »

A ceux qui lui représentaient que le prince de Kaunitz, ministre de Joseph II, affermi dès longtemps dans l'incrédulité, était disposé à faire sur son voyage d'indécentes railleries : « Que m'importe, répondit-il, que le ministre me trouve ridicule, si je puis toucher le cœur du maître ? Ne savons-nous pas que nous devons paraître insensés pour Jésus-Christ ? »

Dans ces dernières paroles, l'âme de Pie VI se révèle tout entière. Les dangers pour sa vie, le manque d'égards et les humiliations qu'il peut trouver à la cour de Vienne, ne sont rien auprès du bien qu'il espère pour l'âme de ses enfants, et le départ est fixé au 27 février.

Le 25, il tint un consistoire dans lequel tout fut réglé pour le

gouvernement de l'Eglise en son absence. Dans le cas où Pie VI, qui n'avait qu'une faible santé, succomberait hors des murs de Rome, tout était prévu pour la réûnion du conclave. Il ordonna que le Saint-Sacrement serait exposé, pendant toute la durée du voyage, dans les principales églises de Rome. Le comte de Braschi, son neveu, reçut son testament de sa main : « Si je meurs dans ce voyage, lui dit-il, vous trouverez là mes dernières volontés. Souvenez-vous de moi dans vos prières » ; et le Pape, attendri, se détourna pour cacher quelques larmes.

Le 26 février, dans le silence de la nuit, il descendit auprès des tombeaux des saints Apôtres, au-dessous du maître-autel de Saint-Pierre, et y célébra l'office avec une ferveur que le temps et le lieu rendaient encore plus touchante. Le lendemain 27, il entend la messe dans la chapelle du Vatican, visite encore l'église de Saint-Pierre, et se rend au lieu où il doit monter en voiture.

III.

Le voyage de Pie VI, depuis son départ jusqu'à Vienne, fut un véritable triomphe pour la Papauté et pour l'Eglise. Il y eut, dans le respect et l'enthousiasme des populations, une réponse écrasante pour les ennemis du Saint-Siége, et qui dut singulièrement modifier les idées des novateurs.

« Les peuples, dit M. Crétineau-Joly, accourus du fond des provinces, s'agenouillaient sur le passage de celui qui marchait en suppliant ; ils éclataient en témoignages de foi et en transports d'allégresse. Ce fut quelque chose de mieux qu'une marche triomphale. Dans ce filial empressement des multitudes dont l'histoire même la plus partiale a consacré les naïves effusions, il y avait un réveil si profond des croyances catholiques que, bon gré, mal gré, Joseph II fut obligé de s'y associer... Il s'était persuadé que ce voyage du Pape serait le coup de grâce donné à l'Eglise romaine. Confondu dans ses espérances, il va faire cortége à cette autorité morale qui s'avançait à travers

les Etats impériaux, ayant pour toute armée deux ou trois prélats italiens et une bénédiction pour mot d'ordre (1) ».

Pie VI était monté en voiture le 27 février, entouré d'un peuple immense dont il entendait les soupirs et les regrets, dont il voyait les larmes, et qui lui demandait à grands cris ses dernières bénédictions. Avant de franchir la porte *del Popolo*, il voulut encore édifier la foule qui l'accompagnait par un dernier acte de dévotion. Il descendit à l'oratoire de *Santa-Maria-in-Vallicella*, invoqua le Dieu qui tient le cœur des rois en sa main, et prit enfin la route de Tolentino, où il arriva le troisième jour. Là, il vénéra les reliques de S. Nicolas, et alla ensuite se prosterner dans le sanctuaire de Notre-Dame-de-Lorette. Il enrichit encore ce lieu si saint des dons de sa piété, et arriva bientôt à Césène, sa ville natale.

A Ferrare, Pie VI trouva un envoyé de l'empereur, qui, de Vienne, accourait au devant de lui. Il sut aussi, par une lettre arrivée à Rome, que Joseph voulait toujours lui opposer une résistance invincible. Cependant, l'empereur lui offrait des appartements dans son propre palais, et lui disait que, se trouvant plus près l'un de l'autre, ils pourraient conférer plus commodément des objets qu'ils avaient à traiter.

Quand le Pontife fut arrivé sur les bords du Pô, il trouva un navire richement décoré que lui envoyait le sénat de Venise, et une multitude immense qui l'attendait sur les rives du fleuve. Les hommages des prélats vénitiens et des représentants du doge qui le suivirent jusqu'aux frontières, une foule de barques et de gondoles qui laissaient à peine place au navire du Pape, tout un peuple prosterné et demandant sa bénédiction, les arbres voisins pliant sous le poids des spectateurs, les larmes d'admiration et de joie coulant de tous les yeux : voilà ce que vit le Saint-Père en traversant les Etats de Venise.

Aussitôt qu'il eut pénétré dans les Etats de l'empereur, il rencontra des seigneurs autrichiens et une garde d'honneur, qui était chargée de l'accompagner. A Laybach, ce fut l'archidu-

(1) *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, t. I, p. 103.

chesse, sœur aînée de Joseph II, que la piété filiale avait fai sortir de son couvent pour venir se jeter aux pieds du vicaire de Jésus-Christ. La voiture du Saint-Père ne pouvait marcher que très-lentement entre les rangs serrés des spectateurs. A Gratz, l'empressement et l'enthousiasme furent plus grands encore. Chacun voulait baiser ou du moins toucher les vêtements du Pontife. Et comme on s'efforçait d'écarter ceux qui le serraient de trop près : « Laissez ces enfants, dit-il à l'exemple du divin Maître, laissez ces enfants s'approcher de moi, et ne les repoussez pas ».

Pie VI atteignait presque les portes de Vienne. L'empereur et son frère Maximilien vont à sa rencontre, à quelques lieues de la capitale. En apercevant la voiture du Pape, ils mettent pied à terre. Le Saint-Père se hâte aussi de descendre ; il embrasse trois fois l'empereur avec les marques d'un vif attachement, et, de l'autre part, l'accueil paraît aussi affectueux.

L'empereur prit le Saint-Père dans sa voiture. L'entrée dans Vienne eut lieu le 22 mars, et ce fut un triomphe. De toutes parts, le peuple faisait éclater son dévoûment et sa joie. Pour ne point écraser la foule qui se pressait autour de Sa Sainteté, on était forcé d'aller au petit pas. Toute cette immense multitude était avide de le voir et de recevoir sa bénédiction. Les ministres et les seigneurs reçurent le Saint-Père à l'entrée du palais, et tous se rendirent à la chapelle impériale, où un *Te Deum* fut chanté pour l'heureuse issue du voyage.

Mais de quel œil Joseph II voyait-il ces pieuses démonstrations envers celui qu'il traitait avec tant d'injustice et de rigueur ? Il avait déjà conçu de l'humeur, on l'a su plus tard, des acclamations que le Pape avait recueillies sur sa route. Il avait encore été blessé des paternelles remontrances que le Pape avait faites à quelques évêques. Aussi le Saint-Père se trouva-t-il comme prisonnier dans les riches appartements qu'on lui avait donnés. Une garde d'honneur veillait à sa porte et avait ordre de ne laisser entrer que des personnes connues, et surtout d'empêcher qu'on présentât des requêtes. En outre, l'empereur ordonna aux évêques des provinces de rester dans leurs résidences,

ou du moins de ne pas venir à Vienne, sans sa permission, pendant le séjour du Pape.

Et pourtant les fêtes de Pâques étaient arrivées. Le Souverain-Pontife présida lui-même à toutes les cérémonies de la semaine sainte avec une pompe que la capitale de l'empire n'avait jamais vue. Ce fut de ses mains que l'empereur et l'archiduc reçurent la communion pascale. Le jour de Pâques, il officia dans l'église de Saint-Etienne, et déploya tout ce qu'il y a de plus imposant dans le culte catholique. Le peuple de Vienne se croyait à Rome, dans la basilique de Saint-Pierre. La piété du Pontife, son aimable simplicité, une majesté tempérée par la bonté la plus touchante lui gagnaient tous les cœurs.

« L'effet de la présence du Pape à Vienne, écrivait un luthérien à un de ses amis, est vraiment prodigieux, et je ne m'étonne pas qu'elle ait produit autrefois de si étranges révolutions. J'ai vu plusieurs fois le pontife, au moment où il donnait sa bénédiction au peuple de cette capitale ; je ne suis pas catholique, je ne suis pas facile à émouvoir, mais je dois convenir que ce spectacle m'a attendri jusqu'aux larmes. Figurez-vous cinquante mille hommes réunis dans un même lieu par le même sentiment, portant dans leur attitude l'empreinte de l'enthousiasme avec lequel ils attendent une bénédiction qui semble leur promettre la prospérité sur la terre et le bonheur dans une autre vie. Respirant à peine, ils voient paraître le chef de l'Eglise catholique dans toute sa pompe... Le Pontife se courbe vers la terre, élève ses bras vers le ciel, portant les vœux de tout un peuple et avec l'ardent désir d'être exaucé. Qu'on se représente ces fonctions remplies par un vieillard d'une taille majestueuse, de la plus noble physionomie, et qu'on se défende d'une vive émotion, en voyant cette foule immense se précipitant à genoux ».

« Les bons Viennois, dit à son tour le comte Al. de Saint-Priest, non suspect de trop de vénération pour le Saint-Siége, les bons Viennois, remplis d'une foi naïve, absorbés dans une pieuse extase, ne savaient comment se rassasier de cette sainte vue. Ils se pressaient dans les églises, dans les rues, sur les places où Pie VI devait passer. La police eut beau intervenir, les

accidents causés par la concentration de cette foule immense sur un seul point, se renouvelaient journellement sans ralentir le zèle. Vingt ou trente mille hommes suivaient le carrosse du Pape, ou se plaçaient sous les fenêtres de son palais, lui demandant à grands cris sa bénédiction. Le Danube était peuplé d'embarcations chargées de pieux fidèles. Enfin le concours des provinces les plus éloignées fut si grand dans la capitale, qu'on redouta une disette momentanée.

« Cette joie, cet enthousiasme déplurent à Joseph II ; il en conçut du dépit, peut-être même de la crainte. Il comprit qu'il n'avait pas à faire à une population philosophe ; et, tout en poursuivant ses projets, il crut devoir donner des preuves convaincantes de sa catholicité. Il communia solennellement de la main du Pape et le servit à la Cène (1) ».

Mais quel fut le succès du Saint-Père dans les graves intérêts qui avaient motivé son voyage? C'est ce que nous allons rapidement examiner.

(*A continuer*). L'abbé J. Verniolles.

(1) *Histoire de la chute des Jésuites*, par le comte A. de Saint-Priest, p. 238.

LA MESSE DE LA DÉLIVRANCE.

Dans un noble élan de patriotisme, un amiral, vraiment français, c'est-à-dire chrétien, a trouvé dans son cœur des paroles émues et enflammées pour montrer à ses concitoyens la véritable voie du salut; il convie tous les Français au pied des autels et leur demande de fonder partout *la Messe de la Délivrance.* Quoique cette pensée soit un peu en dehors du but de la *Revue*, nous résumons ces pages publiées sous le titre : « L'Aumône de la Prière, pour la délivrance de la France, par un amiral ». La Ligue catholique ne saurait encourager une plus louable initiative, et les maîtres chrétiens ne peuvent trouver pour leurs élèves une meilleure leçon de patriotisme :

Depuis quelques jours, sous l'inspiration de nobles femmes qui voulaient témoigner leur inviolable attachement à la patrie perdue, une œuvre généreuse a pris naissance dans nos grandes villes, et tout fait supposer qu'elle s'étendra bientôt jusqu'aux plus humbles hameaux; c'est l'*Œuvre de la libération du territoire par des souscriptions volontaires ;* noble entreprise, à laquelle voudront s'associer tous les cœurs français, mais qui ne saurait nous sauver.

Non, la France ne peut devoir son salut aux milliards versés dans les coffres de son ennemi ; ce n'est pas de la Prusse qu'elle doit se racheter, mais de Dieu, de Dieu qu'elle repousse depuis plus d'un siècle, de Dieu qui réclame ses droits et châtie la nation infidèle. Dieu seul peut nous tirer de l'abîme où nous ont précipités la corruption et l'infidélité. C'est à lui que nous devons payer un tribut volontaire, si nous ne voulons pas être réduits à la honte de subir le joug de la Prusse ou le joug plus avilissant encore de la Commune.

Adressons-nous donc à lui comme à notre unique, à notre vrai libérateur ; et tandis que nos gouvernants se disposent à verser,

dans les caisses du roi Guillaume les trésors de notre patrie, attirons sur elle les trésors de la miséricorde divine. Le christianisme a fait la France, la prière et l'eucharistie l'ont nourrie; le christianisme, la prière, l'eucharistie la sauveront.

La prière manque, depuis longtemps, au trésor de la France. Une seule fois, depuis nos désastres, la prière de la nation est montée vers le ciel, et à l'heure même Paris était délivré. Renouvelons l'épreuve, et mettons dans le plateau de la balance du rachat une rançon plus précieuse que l'or : le sang de Jésus-Christ.

FONDONS LA MESSE ET LA COMMUNION DE LA DÉLIVRANCE.

Que, jusqu'à la libération du territoire, dans chaque église, dans toute chapelle, une messe soit célébrée, au moins une fois par mois, pour la délivrance du pays.

Que tous, hommes, femmes, enfants, vieillards se donnent rendez-vous pour y assister.

Qu'en dehors de ces messes solennelles, tous les prêtres s'engagent à offrir le saint-sacrifice, et les âmes pieuses à communier, au moins une fois par mois, sinon toutes les semaines, pour fléchir la colère de Dieu et ranimer dans notre pauvre pays la vie qui s'éteint.

Pour nous animer par l'exemple, enregistrons ces pieuses souscriptions sur des listes communes. Dès aujourd'hui, des registres sont ouverts dans toutes les maisons de l'Assomption.

Pour tous les renseignements, s'adresser au secrétariat de l'œuvre de Notre-Dame-de-Salut, Paris, rue François I[er], 8.

Français! fondez partout *la messe de la délivrance!* Assistez-y tous! Donnez aussi la *communion de la délivrance!* Faites à notre malheureuse patrie l'aumône de la prière.

F. PICARD,

des Augustins de l'Assomption.

VOEU

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION.

La *Société générale d'éducation et d'enseignement* (1) vient de reprendre la publication de son Bulletin. Nous avons sous les yeux les numéros 1 et 2 de 1872. Dans un manifeste à ses adhérents, elle leur rappelle que, aux termes du premier article de ses statuts, elle « a pour but de travailler à la propagation et au perfectionnement de l'instruction, fondée sur l'éducation religieuse ». Deux membres du Conseil de la Société, les RR. PP. Olivaint et Captier, sont tombés sous les coups des ennemis de Dieu et de la France. La Société se propose de répandre son œuvre avec énergie et de s'occuper de toutes les questions comprises dans son programme. Déjà elle a consigné, dans un *Vœu* qu'elle adresse à l'Assemblée nationale, le résultat de ses délibérations sur l'enseignement obligatoire, gratuit et laïc.

Animés des mêmes intentions, quoique peut-être voulant marcher d'un pas moins timide dans la voie des réformes nécessaires, nous voulions publier ce Vœu *in extenso*. Le manque d'espace ne nous le permettant pas, nous en donnons les dispositions principales, en engageant fortement nos lecteurs à se procurer la lecture du *Bulletin*, qui contient d'ailleurs des documents importants.

La Rédaction.

(1) Autorisée par décision ministérielle du 13 mars 1868. Elle a son siége à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84 *bis*.

VŒU RELATIF A L'INSTRUCTION PRIMAIRE (1).

Enseignement laïc.—Gratuité absolue.—Instruction obligatoire.—Diffusion de l'instruction.

Le Conseil de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement :

Considérant que l'Assemblée nationale est saisie de propositions et de projets de loi relatifs à l'enseignement primaire ;

Que ces projets soulèvent de graves questions : à savoir si l'enseignement public primaire sera désormais en France *exclusivement laïc, absolument gratuit et obligatoire ;*

Que soumettre à l'Assemblée, sur ce sujet important, l'expression de leurs vœux et de leurs convictions est un devoir pour ceux qui se consacrent à propager l'instruction et l'éducation, et surtout à entourer l'une et l'autre des garanties qu'elles doivent présenter au point de vue de la religion et de la morale.

I. *En ce qui concerne l'enseignement exclusivement laïc* :

Considérant que la robe et le caractère de ceux qui enseignent, abstraction faite de leur capacité et de leur moralité, ne sauraient motiver contre eux une exclusion du droit d'enseigner dans les écoles communales ;

Que les partisans de l'enseignement laïc n'auraient aucune raison de rejeter l'enseignement congréganiste, s'ils ne prétendaient écarter du même coup l'enseignement religieux ;

Que c'est là, du reste, leur prétention avouée, et que le mot *laïc* n'est, dans leur bouche, que la formule adoucie du système de *l'école sans Dieu ;*

Que l'enseignement religieux fait partie, de par la législation actuellement en vigueur, de l'enseignement public à tous les

(1) Ce vœu a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, dans la séance du 15 janvier 1872.

degrés, et ne saurait en être écarté sans enlever à l'éducation morale de l'enfance son plus solide fondement (1) ;

Que vainement prétendrait-on justifier cette exclusion, en disant que l'enseignement religieux sera donné par la famille ; car alors il faudrait supprimer, du même coup et pour la même raison, tout enseignement public; l'Etat pouvant bien ne pas donner l'enseignement, mais ne pouvant, s'il le donne, négliger de l'asseoir sur la seule base solide, qui est la vérité morale et religieuse.....

II. *En ce qui concerne la gratuité absolue :*

Considérant que la gratuité absolue n'est d'aucune utilité pour le progrès de l'instruction populaire ;

Que la gratuité existe déjà pour tous ceux qui ne peuvent pas payer l'enseignement.....

Que la rétribution scolaire transformée en impôt grèverait les familles pauvres en déchargeant les familles aisées, puisque le pauvre, qui ne paie pas la rétribution, paierait l'impôt, à moins d'être classé parmi les indigents ; tandis que l'homme aisé, qui paie aujourd'hui l'instruction de son fils par la rétribution scolaire et l'instruction du pauvre par l'impôt, n'aurait plus à payer qu'une contribution pour lui insignifiante.....

Qu'enfin une faible partie des dépenses qu'entraînerait l'établissement de la gratuité absolue suffirait à réaliser, par la multiplication et l'amélioration des écoles libres et publiques, des progrès considérables, d'où résulterait, sans rien changer aux lois, une diffusion à peu près universelle de l'instruction primaire.

III. *En ce qui concerne l'instruction obligatoire :*

Considérant qu'il s'agirait d'établir une obligation nouvelle, ce qui ne peut être admis que pour des raisons décisives et convaincantes;

Que, sans l'obligation, l'instruction primaire fait d'année en année des progrès rapides.....

(1) Or, *l'enseignement public* est donné par l'Etat, lequel est parfaitement incompétent en matière d'instruction religieuse. On est donc forcément conduit aux écoles confessionnelles et à l'instruction religieuse délivrée librement par l'Eglise. *Note de la Rédaction.*

Que le droit de l'Etat à rendre l'instruction obligatoire est en conflit avec le droit du père de famille, de diriger, suivant sa conscience, l'éducation de ses enfants;.....

Que, même dans ce cas, la prédominance du droit de l'Etat serait douteuse, parce qu'il s'agit d'un bien de l'ordre moral, dont l'appréciation est du ressort de la conscience;

Que du moins l'instruction primaire, pour être estimée à un tel prix, devrait comprendre la connaissance des principes moraux et des principes religieux qui les appuient;

Que cependant ceux qui réclament l'obligation déclarent expressément ne vouloir imposer que la connaissance de la lecture et de l'écriture;

Que cette connaissance est le seul objet de l'examen qu'on voudrait faire subir à ceux qui n'ont pas suivi l'enseignement public;

Que, réduite à cet objet, l'instruction primaire est un instrument utile, mais ne saurait être appelée un bien nécessaire, ni créer en faveur de l'enfant un droit capable de prévaloir sur la puissance paternelle;

Qu'une foule d'autres avantages non moins précieux que celui-là, tels que l'apprentissage d'un bon métier, les exercices qui fortifient le corps, etc., n'ont jamais semblé de nature à motiver une obligation; que vouloir transformer tous les intérêts en droits pour l'intéressé, en devoirs légaux pour celui de qui il dépend, c'est s'engager dans la voie périlleuse qui, par une pente glissante, conduit au socialisme;

Que les considérations précédentes ne permettent pas d'étendre à l'instruction primaire pure et simple l'obligation que l'art. 203 du Code civil impose au père de nourrir et d'élever son enfant;.....

Que l'exemple souvent cité des pays étrangers où l'instruction est obligatoire, ne prouve nullement que ce système est bon en soi, encore moins qu'il répond au génie et aux mœurs de notre nation, à notre régime administratif, à notre organisation communale;

Qu'il s'en faut d'ailleurs que l'obligation produise partout

des résultats scolaires supérieurs à ceux que donne le régime de la liberté ;

Qu'en Amérique, par exemple, quelle que soit la sévérité des sanctions qui appuient la loi, on n'arrive pas à obtenir une fréquentation assidue des écoles ; ce qui a fait dire à un grand partisan de l'obligation, dans un ouvrage spécial sur ce pays : « Longtemps encore peut-être, les lois relatives à l'instruction obligatoire n'auront pas plus d'efficacité que celles qui sont édictées contre l'abus des boissons enivrantes » (1).

Qu'en Allemagne les résultats sont fort inégaux, et que l'obligation, quand elle se trouve, comme dans certaines provinces de l'empire d'Autriche, en face d'une population réfractaire à l'enseignement, ne réussit pas à vulgariser l'instruction ;

Que l'Allemagne du Nord est sans doute une des contrées où l'instruction populaire est le plus répandue, mais que les Etats allemands qui, avant leur annexion à la Prusse, n'avaient pas admis l'instruction obligatoire, n'étaient nullement en arrière de ceux où régnait l'obligation ; que la ville de Francfort, par exemple, était arrivée, sous le régime de la liberté, au premier rang sous ce rapport ; qu'autant faut-il en dire des départements de l'Alsace et de la Lorraine, où l'instruction primaire est parvenue, sans l'obligation, au maximum de son développement.

Que l'obligation n'a pas été introduite en Prusse dans l'intérêt de l'enseignement, mais comme un instrument d'unification politique, religieuse, administrative et militaire...

Que, dans les Etats d'Allemagne, si souvent cités en exemple, le clergé, protestant ou catholique, les pères de familles ont une part considérable dans la surveillance et la direction des écoles ; que c'est uniquement à leur influence qu'il faut attribuer les bons résultats moraux, là où ils se rencontrent ;

Que l'instruction primaire pure et simple n'est point par elle-même un élément de moralité, et que, par conséquent, la loi qui l'imposerait, abstraction faite des garanties religieuses et morales, ne servirait en rien les intérêts moraux du pays ;

(1) Hippeau, *Instruction publique aux Etats-Unis*, p. 127.

Que prétendre établir dans chaque contrée une proportion exacte entre la criminalité et le développement de l'instruction primaire, c'est manier arbitrairement la statistique.....

Qu'il existe une connexité évidente entre l'établissement de l'obligation et une extension très-notable de la gratuité, l'Etat ne pouvant imposer un nouveau devoir sans en faciliter l'accomplissement ;

Que, par conséquent, l'obligation entraînerait, au triple point de vue moral, scolaire et financier, la plupart des conséquences fâcheuses de la gratuité absolue.....

Que, dans certains cas, il n'est pas juste de priver le père du concours modéré que peut prêter l'enfant au travail qui fait vivre la famille.....

Que les droits de la conscience pourraient subir une grave atteinte par l'établissement de l'obligation, là où l'école publique est nécessairement unique et où la plupart des familles sont hors d'état de procurer à leurs enfants une instruction domestique ;

Que, dans ce cas, qui est celui de l'immense majorité des communes de France, l'instituteur public deviendra seul maître de l'intelligence des enfants, et pourra facilement abuser de sa situation pour leur inspirer d'autres sentiments que ceux qui animent leurs parents ;

Que, le jour où les circonstances feraient tomber le pouvoir central en des mains indignes, le système de l'instruction obligatoire mettrait à la disposition des méchants toute la force de la centralisation administrative, et placerait toute la jeunesse du pays sous l'autorité directe des agents du désordre ;

Que l'obligation est d'ailleurs illusoire sans une sanction ; et que toute sanction efficace est, en cette matière, excessive et présente un caractère odieux.....

IV. En ce qui concerne la diffusion de l'instruction primaire.

Considérant que, si le principe de l'instruction obligatoire doit être absolument écarté, il n'entre pas dans la pensée de ceux qui le combattent de méconnaître le grand intérêt de la diffusion de l'instruction primaire ;

Qu'en effet, si l'instruction ne suffit pas, à elle seule, à faire les bons citoyens et les sociétés prospères, elle est un instrument dont l'utilité universelle ne saurait être mise en doute;

Que l'Eglise catholique, gardienne vigilante des intérêts religieux, moraux et matériels des peuples, s'est toujours montrée favorable au progrès de l'instruction; qu'elle en a été longtemps seule dépositaire ; qu'elle l'a toujours offerte à toutes les classes de la société; que presque toutes les écoles existant avant la Révolution et détruites par celle-ci avaient été fondées par l'Eglise, et que le nombre n'en était pas moindre qu'aujourd'hui.....

Par ces motifs,

Soumet respectueusement à l'Assemblée nationale les vœux suivants :

1° Que le principe, posé depuis longtemps dans la législation française, savoir que *l'enseignement primaire comprend l'instruction morale et religieuse,* soit maintenu et respecté (1) ; et qu'en conséquence soit écarté de toute loi sur l'instruction primaire le principe de *l'enseignement exclusivement laïc;*

2° Que soient écartés pareillement :

Le principe de *la gratuité absolue ;*

Le principe de *l'instruction obligatoire ;*

3° Que la diffusion des connaissances élémentaires soit favorisée, notamment par les mesures législatives ou administratives dont l'énoncé suit :

A. Faire de l'instruction primaire élémentaire une des conditions que le soldat doit remplir, soit pour être libéré du service militaire, soit pour être admis dans la réserve ;

B. Favoriser la multiplication des écoles libres; en leur reconnaissant le droit de constituer une personne civile et de recevoir des dons et legs;

C. Reconnaître aux établissements religieux, tels qu'évêchés, cures, fabriques, le droit de posséder et de diriger des écoles, de recevoir des dons et legs pour leur création et leur entretien, conformément à une jurisprudence administrative qui a existé jusqu'en 1863 ;

(1) Nous rappelons les réserves déjà indiquées dans la précédente note.
N. de la R.

D. Accorder aux familles, dont les enfants sont admis au bénéfice de l'enseignement gratuit, la faculté de choisir entre les écoles publiques et les écoles libres, et leur en faciliter les moyens par des *bons d'école*, valables pour toutes les écoles publiques ou libres situées sur le territoire de la commune et remboursés sur les fonds communaux;

E. Favoriser la création de *caisses d'école*, dotées tant par les fonds communaux que par la bienfaisance privée, notamment pour venir en aide aux parents pauvres qui se privent du travail de leurs enfants ;

F. Dans les communes rurales et dans les centres manufacturiers, rendre l'assiduité scolaire plus facile aux enfants et moins onéreuse aux parents, en accommodant les heures et la durée des classes aux exigences de la saison et au travail industriel ou agricole;

G. Laisser à des commissions locales, telles que Comités cantonaux, Conseils départementaux, etc., une large part d'influence dans les actes d'administration scolaire, dans le placement des instituteurs, dans l'inspection des écoles, etc. ;

H. Améliorer les écoles normales primaires, favoriser la création d'écoles normales libres ;

I. Enfin ne rien négliger pour faciliter aux adultes illettrés les moyens de combler les lacunes de leur éducation première, moyens connus et éprouvés depuis longtemps, mais dont il faudrait généraliser l'application suivant les localités, tels que cours du soir, cours du dimanche, bibliothèques, cercles, sociétés de patronage, etc.

Délibéré en Conseil de la Société générale d'Education et d'Enseignement, à Paris, les 28 novembre, 4, 8, 12 et 24 décembre 1871.

Pour le Conseil,

Le Secrétaire général, Cte EUGÈNE DE GERMINY.

C'est à grand regret, nous le répétons, que nous avons omis des considérants très-remarquables et qui forment vraiment, sur la matière, un corps de doctrine et de preuves irréfutables.

APPROBATION

DE S. G. L'ARCHEVÊQUE DE WESTMINSTER.

J'approuve cordialement la *Revue de l'Enseignement chrétien*, pour la saine doctrine qui y est contenue ; et j'éprouve une vive joie en m'associant à une œuvre approuvée par mon illustre ami et frère, l'Evêque de Nimes.

Londres, le 23 janvier 1872.

† Henricus-E., *Archiep.*

LETTRE DE Mgr DE SÉGUR.

Je vous félicite bien sincèrement, mon cher Père, de l'heureuse initiative que vient de vous inspirer votre admirable zèle pour les intérêts de la foi. Le terrain de l'*Enseignement* devient de plus en plus le grand champ de bataille où nous sommes appelés à combattre le bon combat. Faisons, tant que nous pouvons, la lumière sur cette grande question ; provoquons des dévouements, des travaux, des œuvres ; encourageons-nous les uns les autres; sauvons la jeunesse catholique de France des piéges que lui tend l'ennemi, sous toutes les formes, à tous les degrés de la hiérarchie sociale. Votre œuvre, comme toutes celles d'ailleurs auxquelles se vouent les Pères de l'Assomption, est une œuvre de salut public, et je prie le bon Dieu de la féconder.

Croyez-moi, mon bien cher Père, votre serviteur et ami tout dévoué en la sainte charité de N. S. Jésus-Christ.

† L.-G. de Ségur,

Chanoine, Evêque de Saint-Denys.

Paris, 25 janvier 1872.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Monseigneur l'évêque de Nimes vient d'adresser deux *Mémoires aux députés catholiques et conservateurs du Gard, au sujet du nouveau projet de loi sur l'instruction primaire* (1). C'est un traité complet sur la matière. L'éloquence y est au service de la dialectique. Mgr Plantier ne laisse aucune place à la critique. Quand on l'a lu, on a vu la question sous toutes ses faces, et la bonne foi dans l'erreur ne semble plus possible.

— Un *Bulletin pédagogique* (2), à l'usage des instituteurs catholiques de Fribourg et du Valais, vient de paraître à Fribourg (Suisse). Sa création a été décidée dans une assemblée tenue, le 15 novembre dernier, au lycée, pour protester contre les menées centralisatrices de l'*Association romande* (protestante et libérale) *des instituteurs suisses*. Nous savons que ce *Bulletin* mensuel a eu un fort beau succès ; et, comme nous avons sous les yeux les deux premiers numéros, nous n'en sommes nullement surpris. Excellents conseils de pédagogie, sujets bien choisis et fort bien traités, compositions et modèles : tout concourt à faciliter la tâche de l'instituteur, en le tenant au courant des questions qui l'intéressent le plus. Toutes les personnes du canton qui le reçoivent sont, de droit, membres de la *Société fribourgeoise d'éducation*. Or, le canton, dont la population n'est que de 110,000 âmes, a fourni dès le début six cents abonnés, chiffre probablement dépassé au moment où nous écrivons. Ces abonnés-sociétaires sont groupés de la manière la plus heureuse : un tiers environ se compose d'instituteurs ; les ecclésiastiques forment le second tiers, et le troisième comprend deux cents personnes qui s'intéressent, à divers titres, à l'éducation. C'est une bonne nouvelle pour nos lecteurs, et nous souhaitons à nos frères de Suisse, avec la bienvenue, des forces nouvelles pour propager la bonne doctrine et protéger efficacement l'enfance contre l'indifférence ou l'impiété.

(1) Nimes, chez L. Giraud, libraire, boulevard Saint-Antoine, et chez tous les libraires catholiques.

(2) Fribourg.

UN ESSAI DE LA MÉTHODE SOCRATIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, par *Antonin Rondelet* (1).

La mécanique nous envahit. L'homme devient un outil, et l'enfant est dressé pour cette fin. Le professeur pourra bientôt être remplacé par un mouvement d'horlogerie : et tous les rouages locaux seront mis en rapport, au moyen d'un fil électrique, avec le grand régulateur siégeant à Paris. En attendant qu'on réalise ce dernier progrès de l'éducation à la mécanique, il est certain qu'un livre pourrait déjà remplacer un homme. On n'apprend plus à penser par soi-même, on n'exerce plus les enfants à observer et à réfléchir.

Or, voici qu'un prêtre, M. l'abbé Camille Rambaud, comprenant tout le vice et surtout les funestes conséquences d'un pareil genre d'éducation, a voulu réagir. Je me trompe, il a réagi, il a créé une méthode, ou, si vous l'aimez mieux, il a appliqué la vieille méthode socratique. Cet essai, fait en petit dans *la cité de l'Enfant-Jésus*, à Lyon, par M. l'abbé Rambaud lui-même, a pleinement réussi. Et les résultats obtenus sont tellement merveilleux, qu'on aurait de la peine à y croire, s'ils n'étaient pleinement attestés. L'abbé Rambaud a trouvé, d'ailleurs, un interprète plus que compétent. Et, si nous signalons aujourd'hui la brochure de M. Rondelet, ce n'est pas qu'elle ait besoin de recommandation ; mais, à notre avis, il est temps d'informer contre un système d'instruction qui ne s'adresse pas à l'âme, qui comprime ses facultés au lieu de les développer, et laisse le jeune homme sorti des écoles, soit primaires, soit même secondaires, parfaitement désarmé en face des brigands de la plume ou de la parole, toujours disposé à croire ce qui se dit ou s'écrit suivant la formule, ayant peu d'idées et de faits à opposer, et ne sachant rien tirer de ce peu. L. A.

THE PHŒNIX, recueil mensuel pour la Chine, le Japon et l'Asie orientale, par le Rév. *James Summers*, professeur de Chinois à King's College, *Londres*.

Le numéro du *Phœnix*, que nous avons sous les yeux, se recommande par une étude remarquable sur les langues tartares comparées au chinois. L'auteur y a joint un aperçu sur le dénombrement des tribus de la Tartarie. Le côté philologique de ce travail est plein d'observations judicieuses et en partie nouvelles, bien faites pour éclairer l'origine et l'histoire de ces peuples, encore si peu connus en Occident. Un article qui peut paraître moins intéressant au commun des lecteurs, c'est celui d'Ernest Satow, Esq., sur les Aïnos de Yeso, peuplade qui habite l'Aïnou-Kouni (terre des Aïnos), découverte en 1620

(1) Paris, Adrien Le Clère et Ce, r. Cassette, 29. — Lyon, P. Josserand, place Bellecour, 3, 1870. — Grand in-8o — 40 c.

par le P. Jésuite d'Angélis. M. Satow rapporte plusieurs traductions du langage de ce peuple singulier. Les Aïnos du Japon, comme nos Basques, parlent une langue à part et forment un sujet curieux d'étude et de recherches pour les savants.

Il n'est sans doute pas inutile de faire connaître une semblable revue en France. L'extrême Orient n'est pas une terre inconnue chez nous. Qui n'a entendu parler de la Société asiatique de Paris, des travaux de nos missionnaires et en particulier de ceux du savant évêque de Rangoon, le Dr Bigandet, sur les langues de l'archipel indien ? Rappelons-nous seulement que les prêtres catholiques avaient fécondé ces terres lointaines par leur sang et leur prédication, bien avant que la diplomatie en eût ouvert les ports au commerce. Le *Month* de Londres a publié, l'année dernière, des détails très-intéressants à ce sujet dans ses *Japonese Schetches ;* et M. Léon Pagès, dans son excellent ouvrage, *Histoire de la Religion chrétienne au Japon*, nous fait un tableau vraiment saisissant de la civilisation chrétiennne en ces lointaines contrées. Nous y renvoyons le lecteur. Ed. Tr.

CHRONIQUE.

—

Congrès des Comités catholiques. — Nous lisons ce qui suit dans la chronique religieuse de la *Correspondance française* : — « De nombreuses demandes avaient été adressées aux Comités catholiques pour l'inviter à prendre l'initiative d'un Congrès des catholiques de France. Comprenant l'importance qu'il y avait à « réunir une assemblée où, par l'autorité de ses principaux membres et par le nombre des adhérents, les intérêts religieux et moraux des catholiques puissent être hautement affirmés », le Comité catholique s'est empressé de se conformer au désir qui lui était exprimé. En conséquence, le Comité convoque à une réunion, pour le 4 avril prochain, tous les Comités catholiques de France. « Tous les membres des Comités, ou les délégués que ces comités enverraient, ainsi que les personnes qui ont donné leur adhésion au Comité de Paris, pourront y assister avec une lettre d'admission. Sur la présentation de cette lettre, on leur délivrera, au siége du Comité, une carte d'entrée aux séances. Une cotisation de 10 fr. est fixée pour subvenir aux frais de la réunion ». Le but de cette première réunion est : 1o de s'entendre sur la réunion d'une grande assemblée, qui constituerait réellement *le Congrès des catholiques de France ;* et 2o d'étudier les moyens de donner aux Comités catholiques des diverses villes le plus de développement et d'action possible. Cela n'empêchera pas d'examiner toutes les questions actuelles, et

particulièrement la *Liberté de l'enseignement à tous les degrés*. Toute question purement politique est écartée. Nous ne doutons pas que cet appel du Comité catholique ne soit entendu » (1).

L'Almanach de Grenoble. — On ne peut se figurer quel tohu-bohu grotesque forme la réunion des nouveaux saints et saintes canonisés par cet almanach : Bancel, Stendhal, la Malibran, la Dugazon, Rachel, le Cid et Flourens, Duguesclin et Rossel, Cécrops et Millière, Gaston Crémieux et Scévola, Pythagore et Alexandre Dumas. Dans un chapitre consacré aux fondateurs de religions, sont pêle-mêle Boudha, Confucius, Jésus-Christ, Mahomet, Luther, Calvin, Zwingle, Jean Huss, Jean de Leyde. Joignez, enfin, à la liste des saints, Abailard, Stradivarius, Rossini, Nourrit, Boileau, Eugène Sue, Aristote, Masaniello, etc.

Les graves événements de l'année dernière sont indiqués. En novembre-décembre, on lit : « Gambetta fonde le journal *la République française* ». Suit un récit des exécutions de Crémieux, de Rossel, de Ferré et de Bourgeois.

Enfin, il faut voir le style du chapitre intitulé *Orléans et Bourbons* : « Une vieille momie confite dans l'eau bénite, les saintes huiles et la Salette, Henri, comte de Chambord. C'est un personnage boiteux, galeux, scrofuleux, qui représente mille ans de barbarie, d'injustice sociale, de superstition, d'ignorance, de tyrannie et d'esclavage ». — « Un Prussien abhorré et maudit, le comte de Paris. Celui-là est assez inconnu personnellement. Est-ce une bonne ou une mauvaise nature? On l'ignore généralement. Ce que nous savons, c'est qu'il est Prussien. Oui, Prussien! »

Voilà donc ce que le parti radical appelle instruire le peuple, abêti par l'obscurantisme clérical!

La confession expéditive. — On lit dans l'*Univers* : — Un trait, entre mille, qui marque quelle confiance peuvent accorder aux institutions laïques les parents qui veulent encore que leurs enfants ne soient pas tout à fait des petits sans-Dieu.

Un enfant a jusqu'à présent fréquenté une école laïque du sixième arrondissement. Il a treize ans; il doit faire, cette année, sa première communion. Le catéchiste reçoit de lui toutes réponses dans le goût de celle-ci :

— Combien y a-t-il de dieux?

— Deux, le père et le fils; mais le fils est beaucoup plus jeune, parce qu'il n'est au monde que depuis dix-huit cents ans.

Le catéchiste, à qui le temps manque, confie l'enfant à une personne charitable. Celle-ci l'interroge, lui demande s'il est jamais allé à confesse.

— Oui, nous y allions de temps en temps.

(1) Extrait de la *Correspondance de Genève*.

— Comment faisiez-vous pour vous confesser?

— Notre maître nous menait à la chapelle de la Sainte-Vierge, à Saint-Sulpice ; nous faisions une petite prière.

— Et puis?

— Et puis, nous nous en retournions.

Le lycée de Nimes a des émules. — De graves désordres ont eu lieu les 22 et 23 février, au lycée de Sens. Réunions nocturnes, menaces contre un professeur dont on demandait le départ, destruction de mobilier, voire même tentatives de s'emparer des fusils confiés au lycée pour les exercices militaires : rien n'a manqué à cette émeute au petit pied. Dans la matinée du 23, l'arrivée d'un inspecteur, muni de pleins pouvoirs, y a mis fin ; et, le 24, les deux divisions des grands ont été licenciées. Tout paraît rentré dans l'ordre. *(Figaro.)*

Un conseil municipal conséquent avec lui-même. — On nous écrit de Marseille : — Notre conseil municipal, dans la commission préparatoire du budget de la ville, vient de supprimer l'allocation au clergé, se fondant sur ce que, après avoir rayé l'allocation faite au théâtre, il faut, pour être conséquents, laisser les frais du culte à ceux qui en recherchent les cérémonies, chacun devant payer la comédie qu'il aime.

Nos écoles de filles sont visitées en ce moment par une demoiselle L......, prétendue inspectrice générale, qui proscrit des classes la vie élémentaire de N. S. J.-C. comme dépassant l'intelligence des enfants, et rejette avec dédain l'histoire sainte, comme étant la cause de l'abâtardissement de la femme française, nourrie de telles niaiseries. La conclusion a été que les livres classiques seraient fournis par la mairie, celle-là même qui estime la religion une comédie. Pauvre jeunesse!

Les seize de la Normale. — L'*Univers* publie la note suivante, dont il est inutile de faire ressortir la gravité. — « Ainsi qu'au bon temps de 1848, il vient d'être décidé, à l'Ecole Normale secondaire de Paris, que, pour des élèves aussi raisonnables, *aucun acte de religion quelconque ne serait règlementaire ni obligatoire*. Ceux qui en voudront se feront inscrire par l'aumônier de l'établissement. — Et, sur 95 élèves, il s'en est trouvé 16 qui en ont voulu. Ceux-là assistent, le dimanche, à la messe et aux conférences religieuses de l'aumônier. Puisse la qualité consoler ce prêtre et compenser la quantité! Et voilà quatre-vingts jeunes hommes qui, dans les lycées de l'Etat, ont puisé juste assez de force d'âme pour renier, à vingt ans, la religion de leurs pères! — Et voilà aussi les futurs éducateurs de la jeunesse universitaire de la France!

Les accapareurs de bourses. — Il a été établi à Paris, en 1841, des concours entre toutes les écoles primaires, pour l'obtention de certaines bourses

fondées dans les colléges municipaux. Voici les résultats officiels de ces concours depuis 1848 :

1848	sur	31	bourses	27	aux frères	4	aux laïcs.
1849		32	—	31	—	1	
1850		32	—	24	—	8	—
1851		40	—	28	—	12	—
1852		40	—	33	—	7	—
1853		40	—	31	—	9	—
1854		40	—	32	—	8	—
1855		40	—	32	—	8	—
1856		40	—	36	—	4	—
1857		40	—	36	—	4	—
1858		40	—	38	—	2	—
1859		40	—	34	—	6	—
1860		40	—	34	—	6	—
1861		40	—	35	—	5	—
1862		40	—	31	—	9	—
1863		40	—	34	—	6	—
1864		40	—	30	—	10	—
1865		40	—	37	—	3	—
1866		40	—	29	—	11	—
1867		40	—	36	—	4	—
1868		40	—	38	—	2	—
1869		40	—	25	—	15	—
1870		40	—	35	—	5	—
1871		40	—	29	—	11	—
Lycées		40	—	28	—	12	—
		975		802		173	

Ainsi, en 25 ans, sur 975 bourses données au concours, les Frères en ont obtenu 802 et les laïcs 173. Ce résultat nous dispense d'entrer dans d'autres détails.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

VERSION LATINE AVEC COMMENTAIRES.

Au Directeur de la *Revue de l'Enseignement chrétien*. — Pour répondre à l'invitation que vous avez adressée aux professeurs, par la lettre que vous avez publiée dans le numéro de janvier, j'ai l'honneur de vous envoyer la traduction d'un chapitre du *Selectæ eprofanis*. Ce morceau est tiré de Cicéron (*De off.*, I); mais, en certains passages, il a été modifié. A la version, j'ai ajouté quelques notes grammaticales, quelques explications sur le sens de certains mots, enfin quelques observations morales et pratiques, suggérées par le sujet. Je reconnais que mon travail est bien imparfait, mais j'ai voulu faire acte de bonne volonté; du reste, je me suis conformé, autant que possible, aux indications données par l'auteur de la lettre. Je désire qu'un grand nombre des professeurs qui vous lisent suivent mon exemple, qu'ils vous envoient un spécimen de leur manière d'expliquer les auteurs latins et grecs, ou de corriger les vers latins, les narrations, les discours; et qu'ainsi votre recueil, en justifiant de plus en plus son titre, puisse fournir en abondance des moyens de bien faire la classe et de former l'esprit et le cœur des élèves. Seulement je désire, et ce leur sera facile, qu'ils fassent mieux que moi. —X.

Vitæ genus eligere, res difficillima.

De eligendo genere vitæ deliberatio est omnium difficillima. Ineunte enim adolescentia, cum est maxima imbecillitas consilii, tunc id sibi quisque genus degendæ vitæ constituit, quod maxime adamavit. Itaque ante implicatur aliquo certo cursu vivendi, quam potuit judicare quid optimum esset. Plerique, parentum præceptis imbuti, ad eorum morem et exemplum deducuntur. Alii multitudinis judicio feruntur, et quæ majori parti pulcherrima videntur, ea maxime exoptant. Nonnulli tamen, sive felicitate quadam, sive bonitate naturæ, sive parentum disciplina, rectam vitæ secuti sunt viam.

In constituendo genere vitæ potissimum habenda est ratio naturæ nostræ, modo non vitiosæ, ut constare nobismetipsis possimus, nec in ullo officio claudicare; deinde fortunæ. Suum igitur quisque noscat ingenium, acremque se et vitiorum et bonorum suorum judicem præbeat; ut ad quas res aptissimus erit, in iis potissimum elaboret. Si vero aliquando necessitas ad eas nos detruserit, quæ nostri ingenii non erunt, omnis adhibenda erit cura, meditatio, diligentia, ut ea, si non decore, at quam minime indecore facere possimus.

C'est une chose très-difficile que de choisir un état de vie.

Le choix d'un état de vie est la question la plus difficile à

résoudre. Car aux premiers jours de l'adolescence, alors qu'on a très-peu de lumières et de sagesse, on se décide à embrasser l'état de vie le plus conforme à ses goûts. On est donc engagé dans un certain train de vie, avant d'avoir pu discerner ce qu'il y avait de mieux à choisir. La plupart, imbus des leçons de leurs parents, marchent sur leurs traces et adoptent leur genre de vie. D'autres sont entraînés par l'opinion de la multitude, et ce qu'elle juge très-beau, ils en font l'objet de leur ambition. Quelques-uns cependant, soit bonheur, soit effet de leurs bonnes dispositions naturelles, ou de la direction de leurs parents, entrent dans la bonne voie et la suivent.

Dans le choix d'un état de vie, il faut avant tout tenir compte de nos dispositions naturelles, pourvu qu'elles ne soient point vicieuses, afin que nous puissions être d'accord avec nous-mêmes et ne pas chanceler dans la voie du devoir; nous devons en second lieu avoir égard à la fortune (aux circonstances). Que chacun cherche donc à connaître son talent et son caractère; qu'il juge avec intelligence ce qu'il y a en lui de mauvais ou de bon, afin qu'il s'applique aux choses pour lesquelles il aura le plus d'aptitude. Si la nécessité nous impose des emplois qui ne nous conviennent pas, nous devons faire tous nos efforts, nous livrer aux plus sérieuses réflexions, employer tous nos soins pour nous en acquitter, sinon bien, du moins le moins mal possible.

Observations sur le sens de quelques mots.

I. — *Deliberatio.* Faut-il traduire ce mot par *délibération?* Délibération signifie examen, discussion des raisons qui doivent déterminer à porter un jugement, à prendre une résolution, un parti. Or, est-ce bien cet examen qui, d'après notre auteur, est la chose la plus difficile de toutes? N'est-ce pas plutôt le jugement à porter, le choix à faire après cet examen? Il semble donc que le mot *délibération*, qui signifie bien quelquefois, quoique assez rarement, résolution, ne rendrait pas assez complètement la pensée du texte. La traduction que j'ai adoptée l'exprime, je crois, plus exactement, ou au moins plus clairement. Dire qu'une question est très-difficile à résoudre, cela suppose que, même après l'avoir bien examinée, après avoir *délibéré*, la solution ne se présentera pas claire, et qu'on ne saura trop à quoi se décider.

II. — *Ineunte adolescentia.* Toutes les traductions que j'ai sous les yeux rendent ces mots par : *dans la jeunesse*. Quelquefois sans doute les mots *adolescence* et *jeunesse* s'emploient l'un pour l'autre, mais dans notre phrase cela peut-il se faire? Peut-on appeler «jeunesse» le commencement de l'adolescence? Littéralement ce ne serait pas exact. Et puis, dans la jeunesse proprement dite, la raison, la sagesse, sans être arrivées à leur

perfection, ne sont pas non plus dans un état de faiblesse tel qu'on puisse leur appliquer ces mots : *cum imbecillitas consilii est maxima.* Après tout, c'est bien dans la jeunesse qu'il y a, en général, nécessité de choisir un état ; il doit donc y avoir à cet âge assez de lumières et de raison pour faire un choix convenable. Il n'en est pas de même lorsque commence l'adolescence. Alors l'imagination, les passions naissantes exercent un grand empire ; on n'a d'ailleurs aucune expérience, c'est l'âge des illusions. Cette époque de la vie est donc peu propre pour délibérer sagement.

III. — *Cum consilii imbecillitas est maxima.* Le mot qui, dans cette phrase, paraîtrait rendre le mieux *consilii*, serait, je crois, *prudence ;* car c'est principalement par le défaut de cette vertu qu'on s'engage dans des états qui ne conviennent pas. Mais la prudence suppose la lumière qui fait voir les dangers, les inconvénients, et la sagesse qui empêche de s'y exposer. Il me semble donc qu'en traduisant : *alors qu'on a très-peu de lumières et de sagesse*, la pensée de l'écrivain est rendue très-exactement et mise en relief plus qu'elle ne le serait par le mot « prudence », qui révèle plutôt un acte de la volonté qu'une lumière de l'intelligence. Certes, il ne faut pas abuser de cette manière de traduire et vouloir interpréter tous les mots qui présenteraient quelque obscurité ; ce ne serait plus une traduction, mais un commentaire. N'est-ce pas ici le cas où l'on ne met que deux mots pour en rendre un ?

IV. — *Ad eorum morem et exemplum deducuntur.* Est-il question ici de la conduite morale ou bien du genre de vie, de l'état ? Veut-on dire que les enfants se conduisent bien ou mal, à l'exemple de leurs parents, ou bien qu'ils embrassent le même état qu'eux ? Le second sens me paraît plus en rapport avec le sujet de ce passage, où il est question du choix d'un genre de vie et nullement de la manière de remplir ses devoirs ; et c'est celui que, malgré l'autorité de certaines traductions, j'ai adopté.

V. — *Ut nobismetipsis constare possimus. Afin que nous puissions rester d'accord avec nous-mêmes.* Ce sens se justifie par cette considération, que, si nous choisissons un état qui soit conforme à notre nature (inclination, caractère), alors, en suivant ce genre de vie, en remplissant les fonctions dont nous nous serons chargés, nous ne trouverons pas d'opposition dans nos dispositions naturelles. Dans la voie du devoir, nous pourrions être détournés par la nature et y marcher d'un pas peu assuré ; ce que l'auteur veut qu'on évite en ajoutant : *nec in ullo officio claudicare.*

VI.—*Deinde fortunæ.* Dans le choix d'un genre de vie, dit l'auteur, il faut d'abord et principalement tenir compte de la nature, et, en second lieu, de la fortune. Qu'entend-on ici par *for-*

tune? Quelle est cette fortune à laquelle il faut avoir égard dans ce choix? Une des traductions que j'ai sous les yeux dit : *Il faut chercher à se mettre à l'abri des coups de la fortune;* cela semble bien passer à côté du sens. Les autres mettent simplement le mot fortune sans aucune explication, ce qui laisse subsister l'incertitude; ne pourrait-on pas entendre par ce mot : les *circonstances* dans lesquelles on se trouve placé, et qui, certes, doivent bien être prises en considération dans l'affaire dont il s'agit? Or, c'est bien un peu, selon le langage ordinaire, la fortune ou le hasard qui amène ces circonstances.

On pourrait encore traduire le mot *fortunæ* par *condition;* car tel état ne conviendrait pas à telle *condition* de naissance, de richesse, etc. Mais je préfèrerais le mot *circonstances*, comme embrassant plus de choses.

VII. — *Noscat*, *cherche à connaître*. C'est le premier sens que Freund et d'autres dictionnaires donnent au verbe *noscere*, et ce sens paraît bien convenir dans cette phrase. Pour faire un choix sage, on doit s'efforcer de se bien connaître; malgré ces efforts, on ne parviendra pas toujours à cette connaissance; mais, si on a fait ce qu'on a raisonnablement pu pour l'acquérir, on agira sagement en prenant un parti.

VIII. — *Acrem judicem se præbeat*. Le mot *juge* signifie ici celui qui recherche, qui examine, qui instruit en quelque sorte la causé. Par suite, *acrem* caractérise la perspicacité avec laquelle il doit faire cette recherche : il faut qu'il ait les yeux (de l'esprit) *perçants*. J'ai traduit par *intelligence* ; ce mot est peut-être un peu faible.

Il y aurait bien quelques autres mots sur lesquels on pourrait ou même on devrait donner des explications; mais, pour ne pas trop allonger cet article, je les laisse. Je crois cependant devoir signaler le mot *ingenium*, dont les significations sont nombreuses. Je le vois traduit dans notre passage par le mot *génie*; je ne puis adopter ce sens. Le mot *nature*, dont celui-ci est, dans notre texte, comme le synonyme, signifie ici les dispositions naturelles, *talent et caractère ;* et, du reste, il faut que ces deux choses soient en rapport avec l'état qu'on veut embrasser.

Exercices de grammaire. — Constructions latines.

Ces exercices grammaticaux doivent être proportionnés à la classe dans laquelle a lieu l'explication de l'auteur. Comme le *Selectæ* s'explique généralement en cinquième, c'est à des élèves de cette classe que je m'adresse.

Donc : 1° Je leur demanderai le parfait de *eligere*, et je leur ferai remarquer que tous les composés de *lego* font le parfait en *egi*, à l'exception de *diligo* qui le fait en *exi*. A cette occasion, je leur rappellerai que la plupart des parfaits, surtout dans la 3e conjugaison, sont irréguliers; qu'ils doivent donc, jus-

qu'à ce qu'ils les aient assez appris par l'usage, consulter le dictionnaire. On ne saurait revenir trop souvent sur cette forme des parfaits; que de barbarismes on fait, faute de la connaître!

Un exercice très-utile, c'est de faire conjuguer un des verbes pris dans le texte qu'on explique. En le répétant souvent, les élèves finissent par acquérir une assez grande connaissance des formes irrégulières ;

2° Je leur ferais expliquer pourquoi il y a *majori parti* et non pas *maximæ*, quoiqu'on traduise par le superlatif;

3° Je leur ferais remarquer que les Latins aiment à mettre *dum* en relation avec *cum*, quoique le premier de ces mots ne soit pas nécessaire ;

4° J'attirerais leur attention sur l'inversion si fréquente du relatif par rapport à l'antécédent *quæ... ea exoptant ; ad quas res... in iis laboret.*

Les questions et observations de ce genre devront être plus ou moins fréquentes, selon le temps dont on pourra disposer ; mais j'en ferais toujours quelques-unes, puis je prescrirais aux élèves d'en rapporter certaines dans la copie de la classe suivante, et je leur conseillerais de les réunir dans un cahier *ad hoc*, que je me permettrais d'examiner de temps en temps; ces choses pourront paraître petites, ces détails minutieux; j'aime à penser que ceux qui ont l'expérience de l'enseignement n'en jugeront pas ainsi.

Réflexions morales.

— Le texte que nous venons d'expliquer fournirait une matière abondante de réflexions et de conseils pratiques. On devra se borner.

Je dirais donc aux élèves :

1° Les païens, regardés comme sages, jugeaient très-difficile de bien choisir un genre de vie ; et cependant ils ne considéraient la chose qu'au point de vue humain ; ils n'avaient égard qu'à l'intérêt particulier, tout au plus qu'à celui de la société, et puis il n'était question pour eux que de tel ou tel état profane : le barreau, la politique, la profession des armes. Quelle importance et quelles difficultés doit présenter ce choix, pour nous chrétiens, quand il s'agit de décider si nous devons rester dans le monde ou embrasser un état saint, le sacerdoce, la vie religieuse? Ce n'est pas uniquement ni principalement par des considérations humaines qu'il faut se décider, mais par des motifs tirés de la foi, en vue des intérêts éternels du salut.

2° Les conseils donnés par notre auteur pour faire un bon choix ne sont pas suffisants pour nous ; il ne parle pas de la prière, qui doit jouer un grand rôle dans cette affaire. Mais il est quelques-uns de ces conseils qui sont très-sages, et que

vous ferez bien de suivre. Je vous signalerai en particulier celui de ne pas faire ce choix trop tôt, à un âge où il n'est guère possible de se décider en connaissance de cause. — Vous ferez bien aussi de ne pas consulter le *monde, judicium multitudinis.*

Je développerais plus ou moins ces considérations, j'en ajouterais d'autres selon les circonstances, et je terminerais en disant :

Jusqu'à ce que le moment de faire un choix soit arrivé, ce que vous avez de mieux à faire, c'est de vous préparer par l'étude et la bonne conduite à vous rendre capables et dignes de l'état auquel vous croirez que Dieu vous appelle. Ne rêvez pas tel ou tel avenir que l'imagination pourrait vous faire entrevoir comme brillant, heureux; ne faites pas, comme on dit, des châteaux en Espagne. Encore une fois, remplissez sérieusement vos devoirs d'élève et de chrétien; soyez calmes et sans préoccupation et ayez confiance : Dieu disposera tout pour votre bien.

Sans prétendre que notre manière d'expliquer les auteurs soit la meilleure, nous pensons cependant qu'elle suffirait pour donner l'intelligence du texte; que, par la discussion des divers sens que présentent certains mots, elle contribuerait à former le jugement, et qu'enfin elle fournirait l'occasion d'inculquer des vérités utiles. Les morceaux expliqués comme l'est celui qui nous occupe laisseraient quelques traces dans l'esprit; on ne les oublierait pas aussi facilement qu'on le fait, lorsqu'on se borne à faire faire une traduction non motivée. Il est possible que, en suivant cette méthode, on explique quelques pages de moins; mais serait-ce un grand inconvénient? On a dit avec raison : *non refert quam multa legas, sed quam multum.* Je crois que c'est encore plus vrai de l'explication que de la lecture. D'ailleurs, quand le professeur aurait bien préparé son auteur, les choses marcheraient assez vite; et puis tous les morceaux ne demanderaient pas des explications également étendues.

Le *Selectæ e profanis* est mis, dans certains établissements, entre les mains des élèves de sixième et de cinquième; est-ce bien sa place? Les enfants de douze à quatorze ans sont-ils capables de comprendre plusieurs des sujets traités dans ce recueil? A cet âge, il faut peu de métaphysique, peu de raisonnements abstraits. Il me semble qu'on devrait se borner, dans ces classes, à faire expliquer les traits historiques, qu'ils comprendraient, qui les intéresseraient, et réserver pour des classes plus avancées les questions philosophiques. Pour pouvoir se conformer plus facilement à cette indication, il serait bon que ce livre fût édité en deux volumes, l'un contenant les faits, l'autre les théories et les préceptes.

Le rédacteur en chef,

L. ALLEMAND.

Nîmes, Lafare et Vve Attenoux, place de la Couronne. 1